

FEMMES DE LA TERRE

**RAPPORT D'ACTIVITE
2020**

FEMMES DE LA TERRE

SOMMAIRE

La vie de l'association

- I. L'histoire et les objectifs de Femmes de la Terre**
- II. Les moyens**
 - 1. Localisation
 - 2. Equipe
 - 3. Situation financière

Les activités de l'association

Les actions menées par l'association

- I. Action 1 : Permanence juridique en droit des étrangers, pour les femmes et les jeunes et actions de lutte contre la double violence**
 - 1. La permanence juridique : objectifs, fonctionnement et réalisations
 - 2. Les actions de lutte contre la double violence : objectifs, fonctionnement et réalisations
- II. Action 2 : Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits**
 - 1. Objectifs
 - 2. Fonctionnement et réalisations
- III. Action 3 : Sensibilisation et formation sur le droit des étrangers et les droits des femmes**
 - 1 Objectifs
 - 2 Réalisations

Les réseaux et la coopération inter-associative

- I. Réseaux**
 - 1. Réseau pour la défense des droits des femmes étrangères victimes de violence ou persécutées : le réseau ADFEM
 - 2. Réseaux pour la défense des droits des étrangers
 - 3. Réseaux organisés dans le cadre de la « *politique de la ville* »
 - 4. Réseau Violences Femmes 19
- II. Partenariats**
 - 1. Partenaires associatifs
 - 2. Services sociaux, établissements scolaires
 - 3. Partenaires institutionnels

Liste des rencontres, adhésion aux campagnes d'information et de sensibilisation et pétitions, prises de positions diverses et suivi des engagements pris les années précédentes

FEMMES DE LA TERRE

LA VIE DE L'ASSOCIATION

I. L'histoire et les objectifs de Femmes de la Terre

C'est à la fin de l'année 1992 que quelques bénévoles qui participaient aux permanences juridiques d'Accueil et Promotion, du centre social Relais 59 et de l'association Solidarité Français Migrants, ont décidé la création de l'association « *Femmes de la Terre* ». Cette initiative était une réponse aux nombreuses demandes émanant de femmes d'origine étrangère qui souhaitaient un accueil spécifique en cours de journée et non le soir, leur permettant ainsi de venir exposer leurs problèmes en dehors des obligations ou des interdictions familiales.

Un accueil réservé aux femmes permet de leur donner un lieu où s'exprimer librement, notamment pour celles subissant des violences. Ces femmes sont tout particulièrement victimes de discriminations, et souvent de double discrimination parce que femmes et étrangères.

Dès l'origine, l'association Femmes de la Terre s'est donné pour objectif de contribuer au respect des droits fondamentaux que sont le droit à la liberté, le droit de vivre en famille, la liberté d'aller et venir, le droit à la santé, à l'emploi, au logement. L'association centre son activité principalement sur un public de femmes et de jeunes de nationalité ou d'origine étrangère (garçons ou filles), ou qui ont des liens avec l'étranger et qui rencontrent des difficultés administratives ou juridiques, liées à l'asile, à l'entrée et au séjour en France ainsi qu'à l'acquisition ou la reconnaissance de la nationalité française.

Femmes de la Terre a pour objectifs :

- L'information sur les droits ;
- Le soutien à la reconnaissance de ces droits ;
- La prise de conscience des devoirs qui accompagnent tout droit.

L'association a centré son action autour d'une « *permanence juridique, en droit des étrangers, à destination des femmes, de leur famille et des jeunes et autour de la lutte contre toutes les formes de violence dont elles peuvent être victimes* ».

En 2004, l'association a emménagé rue de la solidarité, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Cette installation a permis la concrétisation d'un projet depuis longtemps en gestation. Femmes de la Terre a eu, en effet, l'opportunité d'occuper un local loué à Paris Habitat, grâce au soutien des élu.e.s de la mairie du 19^{ème} arrondissement et aux responsables de la Politique de la Ville. Avec l'aide financière de la Région Ile-de-France (Direction de l'habitat, de la culture et des solidarités) et de la Préfecture de Paris (Mission Politique de la Ville/BCPT), l'association a pu faire les travaux indispensables à son installation et acquérir le matériel informatique non moins indispensable pour travailler efficacement.

L'occupation de locaux plus spacieux a rendu possible la création d'une permanence d' « *écrivain public et accès aux droits* ». La première permanence hebdomadaire a eu lieu le 19 octobre 2004. Elle a pris son essor en 2005, s'intègre parfaitement dans le quartier où l'association est installée et, depuis, fonctionne régulièrement pour un public de plus en plus nombreux.

FEMMES DE LA TERRE

Notre action s'exerçait ainsi dans le quartier appelé « *Danube – Solidarité – Porte de Chaumont* », classé en zone Politique de la Ville, au sein du 19^{ème} arrondissement, qui comptait alors également deux autres quartiers classés en zone Politique de la Ville (« *Flandres* » et « *Paris Nord* »).

En 2015, la cartographie, de même que la dénomination, des quartiers dits « *Politique de la Ville* » ont été modifiées. Une seule carte remplace désormais les nombreux zonages et dispositifs qui existaient jusqu'à lors (ZUS, CUCS, ZRU, ZFU...) et c'est sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants que sont, avec cette nouvelle carte, identifiées toutes les concentrations urbaines de pauvreté. On parle alors de « *Quartiers prioritaires* ».

Avec cette nouvelle cartographie, l'association reste cependant dans un quartier classé « *Quartier Prioritaire* ».

Cette implantation apparaît toujours opportune et justifiée. En effet, Femmes de la Terre intervient auprès d'un public éprouvant des difficultés sur le plan de l'intégration sociale et citoyenne et réalise donc une mission de relais auprès de ce public de proximité en faisant le lien entre celui-ci et l'administration.

L'association continue de défendre sans relâche le droit à la protection juridique et a choisi de mener ces deux missions sur des axes différents et néanmoins complémentaires :

➤ **L'accès aux droits**

Cet aspect de notre intervention nous permet, au travers des deux permanences tenues par l'association, d'apporter une réelle assistance juridique et administrative à un grand nombre de personnes exclues.

Nous avons une double pratique d'intervention :

- Immédiate, avec l'aide à l'analyse, à la constitution et à la résolution des dossiers administratifs;
- Préventive, avec une information sur la législation relative au droit au séjour et à l'acquisition de la nationalité française, sur la citoyenneté et l'accès aux droits sociaux.

Nous agissons également dans une optique d'aide à l'insertion des personnes dans la vie sociale et professionnelle : orientation vers des structures pour alphabétisation et formation, activités culturelles, soutien psychologique, hébergement. Ces orientations se font notamment grâce à notre travail en réseaux.

➤ **L'adhésion et la participation aux débats d'idées et aux activités de « terrain »**

L'objectif est d'agir comme une force de proposition et de négociation auprès des institutions, des collectivités et de l'opinion publique.

C'est pourquoi nous participons aux actions de lutte contre le racisme, les discriminations, les violences faites aux femmes etc., ainsi qu'à de nombreuses rencontres portant sur le droit d'asile et les lois sur l'immigration et visant à obtenir une meilleure protection des droits humains, de la liberté d'aller et venir et du droit de vivre en famille.

FEMMES DE LA TERRE

II. Les moyens de l'association

1. La localisation

Nous occupons un local situé 2, rue de la Solidarité dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Nous sommes implantées dans un quartier dit « *prioritaire* ».

2. L'équipe

L'équipe de Femmes de la Terre se compose désormais de :

- Deux juristes à plein temps en CDI responsables de l'animation des permanences et de la gestion administrative de l'association
- Huit bénévoles.

3. La situation financière

Cette année, l'ensemble de nos financeurs a reconduit ses subventions, ce qui a permis de mener sereinement nos actions.

En effet, concernant les partenaires financiers institutionnels : la préfecture d'Ile-de-France – préfecture de Paris (Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) : mission Intégration, mission Politique de la Ville) ainsi que la ville de Paris (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT) : mission Politique de la Ville, mission Egalité Femmes-Hommes et la DASES) confirment leur intérêt pour les actions que nous menons en nous accordant des aides financières identiques à celles de l'année précédente.

Il en va de même pour nos partenaires privés puisque le CCFD-Terre Solidaire nous a accordé une aide financière identique à celle de 2019. Care France, notre partenaire depuis l'année 2018, nous a également soutenues cette année et nous a accordé une convention de financement jusqu'en juin 2022, pérennisant ainsi notre partenariat et nous permettant de sécuriser nos actions.

Enfin, la participation des personnes accompagnées dans le cadre de notre permanence juridique aux frais de fonctionnement, si minime soit-elle, demeure une exigence, sauf en cas d'indigence. Nous constatons en effet que l'effort de participation implique davantage les personnes dans les démarches engagées dans leur intérêt.

Les comptes de l'association se clôturent en 2020 par un excédent de 569,93 euros. Ce montant s'explique notamment par la diminution des dépenses de gestion courante de l'association (notamment des dépenses en eau et en énergie) pendant les mois de confinement et de fermeture des locaux.

FEMMES DE LA TERRE

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Tout en continuant à assumer nos tâches traditionnelles décrites ci-après en trois actions spécifiques, nous maintenons notre engagement dans des actions collectives et dans la valorisation du travail en réseau. En effet, les évolutions très fréquentes, souvent dans le sens d'un durcissement, de la législation en matière d'asile, de droit au séjour et de nationalité exigent un renforcement de l'union des associations qui militent pour la défense des droits fondamentaux.

ACTIONS MENEES PAR L'ASSOCIATION

I. Action 1 : permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille et les jeunes et actions de lutte contre la double violence

1. La permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille et les jeunes

a. Objectifs

Notre rôle premier est d'offrir aux femmes étrangères ou qui ont des liens avec l'étranger, un lieu fixe où elles peuvent venir confier leurs difficultés, être informées, soutenues, accompagnées et orientées. Nous leur donnons des informations juridiques et sociales puis, lorsque nécessaire, nous les accompagnons dans leurs démarches.

b. Fonctionnement et réalisations

➤ **Accueil**

La permanence juridique de premier accueil a lieu chaque jeudi et l'équipe salariée et bénévole au complet se retrouve ce jour-là. Le premier contact physique se fait ainsi en principe sur rendez-vous pris lors de la permanence téléphonique. De nombreuses personnes se présentent cependant pour la première fois dans nos locaux sans rendez-vous et nous les informons alors au mieux ou les réorientons vers la permanence téléphonique.

Les deux salariées sont présentes le reste de la semaine (sauf le vendredi, réservé aux déplacements, accompagnements, formations, suivies ou données, ou réunions extérieures) pour assurer le suivi des dossiers administratifs et juridiques, les échanges avec nos partenaires (organismes publics, privés, associatifs), recevoir les personnes déjà suivies par l'association accueillies sans rendez-vous les lundis et mercredi après-midi, ainsi que la gestion courante de l'association.

Fonctionnement de l'accueil pendant le confinement

Notre organisation a bien évidemment été fortement bouleversée par les deux mesures de confinement adopté en mars puis octobre 2020. **Nous avons ainsi été contraintes de fermer nos locaux au public du 16 mars au 11 mai, puis du 30 octobre au 18 décembre 2020.**

FEMMES DE LA TERRE

Pendant ces périodes, nous avons maintenu notre permanence téléphonique et privilégié le télétravail des salariées afin d'assurer le lien à distance avec les personnes déjà suivies par notre association. La taille de nos locaux rend en effet compliqué le respect des mesures de distanciation sociale.

Aussi, nous n'avons pas, sauf urgence, proposer d'accompagnement à de nouvelles personnes, que nous n'étions pas en mesure de recevoir pendant ces périodes, d'autant que pour de nombreuses personnes, l'accompagnement à distance est compliqué faute de maîtrise ou d'accès aux outils informatiques nécessaires pour ce faire. De ce fait, le nombre de personnes suivies en 2020 a sensiblement baissé par rapport à l'année précédente (428 contre 558 en 2019).

Ce travail d'information et orientation à distance s'est accompagné d'un accueil physique sur rendez-vous lorsque cela était nécessaire, à compter du 1^{er} décembre 2020. En effet, les mesures de confinement décidées au dernier trimestre 2020 n'ayant pas concerné les services administratifs et les juridictions, il nous est apparu nécessaire d'assurer un accueil physique sur rendez-vous et en cas d'urgence dans le respect des mesures de précaution sanitaires.

➤ Permanence téléphonique

Cette permanence, qui a lieu tous les lundis entre 13h et 17h, est assurée par les salariées juristes de l'association. Elle est très sollicitée. Les appels proviennent de personnes étrangères, en situation régulière ou non, de Français ayant des liens avec l'étranger, de travailleurs sociaux, de services publics, etc. Elle nous permet de satisfaire de nombreuses demandes de renseignements ou d'orientations sans que les intéressé(e)s n'aient à se déplacer. Elle permet aussi de donner des rendez-vous et de préciser tous les documents qui seront nécessaires lors du rendez-vous que nous fixons pour la permanence d'accueil, et ainsi de faire gagner du temps à la personne reçue. Enfin, elle permet d'assurer le suivi des personnes accompagnées par notre association.

En 2020, nous avons reçu 810 appels d'une durée totale de 102 h 40 (1017 appels d'une durée totale de 103 h 32 en 2019).

Lors du premier confinement généralisé de la population qui s'est accompagné de la fermeture des services administratifs et des juridictions, nous avons constaté une baisse significative des appels reçus les premières semaines qui ont immédiatement suivi le 16 mars.

Nous notons parallèlement une augmentation significative de la durée des appels par rapport à l'année précédente, qui est liée à la fermeture de nos locaux pendant les périodes de confinement. En effet, pendant ces mois où l'association n'a pas pu accueillir de public mais où la continuité de notre permanence téléphonique a été assurée, nous avons informé de la façon la plus détaillée possible les personnes que nous n'étions pas en mesure de recevoir physiquement dans nos locaux et quand cela était possible les avons également accompagné à distance dans la réalisation de certaines démarches.

FEMMES DE LA TERRE

➤ Demandes écrites

Nous avons également reçu de nombreuses demandes écrites (mails) émanant de toute la France et quelquefois de l'étranger. Nous répondons le plus précisément possible, et si l'expéditeur est en région parisienne, nous lui proposons éventuellement un rendez-vous.

➤ Profils des personnes ayant bénéficié de la permanence juridique

Nous avons accompagné 426 personnes cette année (558 en 2019). En 2020, notre public se composait, pour plus de la moitié, de femmes célibataires, veuves ou séparées. L'autre partie est constituée de femmes mariées, pacsées ou vivant en concubinage et de jeunes. Certaines ont des enfants, avec elles en France ou restés dans le pays d'origine, d'autres pas.

Nous continuons à recevoir de nombreuses jeunes filles en rupture familiale et des femmes seules qui ont fui leur pays ou qui ont été abandonnées par le mari ou le compagnon les ayant fait venir.

Quelques hommes viennent aussi nous consulter (moins de 10%). Parmi eux, trois jeunes en 2020, notre permanence s'adressant aux jeunes, filles ou garçons, de moins de 25 ans.

Au-delà de 25 ans, nous répondons à des demandes d'information de la part d'hommes, mais dans la mesure du possible nous les orientons vers d'autres structures lorsqu'un rendez-vous est sollicité afin de conserver le caractère spécifique de l'association, sauf lorsqu'ils viennent nous consulter pour leur femme ou leurs enfants, notamment lorsque ceux-ci, restés dans leur pays d'origine, sont en butte à des refus de délivrance de visa d'entrée en France alors même qu'ils ont été admis à séjourner sur le territoire français au titre du regroupement ou de la réunification familiale.

Les chiffres restent stables au regard des origines nationales des femmes qui viennent nous rencontrer. Certaines femmes sont de nationalité française (3,1%). L'origine des autres est très diverse. Cette année encore, c'est la Côte d'Ivoire qui est le pays le plus représenté (16%), suivie de l'Algérie (13%), du Mali (8.5%) et du Sénégal (7.5%).

85 % des personnes viennent d'Afrique subsaharienne et du Maghreb, 4% d'Amérique du Sud et centrale et 4.5% d'Asie. 1.6% seulement des personnes viennent d'Europe (hors France).

Un peu plus de la moitié des personnes sont domiciliées ou hébergées en banlieue parisienne (52%). L'orientation des personnes vers notre association se fait principalement par bouche à oreille (44%) mais également sur orientation par des professionnelles du secteur social ou médical, d'autres associations ou par les médias (Internet ou guides).

Il peut s'agir de primo arrivantes (ayant signé un contrat d'intégration républicaine depuis moins de 5 ans) ou de femmes établies en France depuis plusieurs années de façon régulière ou habituelle.

Pour plus d'éléments sur le profil des personnes, on se reportera aux statistiques présentées en annexe du présent rapport d'activité.

Cette année le nombre de femmes victimes de violence conjugale ou familiale reçues reste très élevé. Nous en avons reçue 105.

FEMMES DE LA TERRE

➤ Demandes

Les demandes sont relatives notamment à :

- une information générale sur le droit des étrangers et la nationalité française,
- une première demande de titre de séjour,
- la consolidation d'une situation administrative en France, soit par le passage de la carte de séjour temporaire (valable un an) à la carte de résident (valable dix ans), soit par une demande de naturalisation,
- un refus de regroupement familial,
- un refus de visa pour un membre de la famille resté dans le pays d'origine et admis au bénéfice du regroupement ou de la réunification familiale en France,
- une demande d'asile, essentiellement pour obtenir une protection contre l'excision ou un mariage forcé,
- des droits en matière de protection sociale, d'emploi, de droit de la famille.

Nous observons toujours que de nombreuses personnes que nous avons soutenues dans leurs démarches de régularisation reviennent demander des informations pour des membres de leur famille ou pour des amis.

Il arrive aussi que nous revoyions certaines d'entre elles, non plus dans le cadre de la permanence juridique mais dans celui de la permanence d'écrivain public et d'accès aux droits du mardi, pour une difficulté qui ne rentre pas dans le cadre du droit des étrangers.

➤ Résultats obtenus

Nous recensons, pour 2020, 21 résultats négatifs et 82 résultats positifs qui se matérialisent par l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour, la reconnaissance d'une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire), l'obtention d'un visa d'entrée en France etc. (11 résultats négatifs et 73 résultats positifs en 2019).

Cette hausse des résultats positifs malgré les mesures de confinement qui ont conduit à la réduction du nombre de personnes reçues s'explique par l'augmentation significative des recours en urgence réalisés cette année au soutien des intérêts des personnes suivies par notre association.

En effet, les personnes étrangères sont confrontées à des difficultés croissantes pour accéder au guichet des préfectures pour déposer ou renouveler leurs titres de séjour. De ce fait, nous avons cette année saisi le tribunal administratif de nombreux référés mesures utiles visant à enjoindre à la préfecture d'enregistrer une première demande ou une demande de renouvellement de carte de séjour. Ces recours contentieux en urgence ont concerné 12 personnes en 2020 contre 2 en 2019.

2. Les actions de lutte contre la double violence

La double violence se définit comme la superposition de violences conjugales ou intra-familiales et d'une violence institutionnelle.

En effet, les femmes étrangères peuvent être l'objet d'une double discrimination, en tant que femmes et en tant qu'étrangères. Les violences particulières qu'elles peuvent subir en tant que femmes (mutilations génitales féminines, mariage forcé, crime d'honneur, violences conjugales, etc.) peuvent ainsi être aggravées par la précarité de leur statut administratif sur le territoire français.

FEMMES DE LA TERRE

Elles peuvent alors se trouver dans une situation qui les empêche de se défendre efficacement, notamment lorsqu'elles sont victimes de violences en raison de :

- l'absence de titre de séjour ;
- ou la possession d'un titre de séjour conditionné par une communauté de vie avec un partenaire (compagnon ou mari) qui les place dans une situation de dépendance.

Elles peuvent alors être dissuadées d'aller se plaindre aux autorités ou de quitter l'auteur des violences. L'irrégularité du séjour peut ainsi avoir des répercussions sur la jouissance des droits fondamentaux.

Nous menons deux types d'action au regard de la double violence. Tout d'abord, nous recevons dans le cadre de nos permanences des femmes victimes de double violence. Nous accueillons ces femmes pour les accompagner au mieux dans leurs démarches, en les aidant par exemple à porter plainte alors même qu'elles ne disposent pas de titre de séjour.

Parallèlement à ces actions régulières, nous menons des actions ponctuelles d'information et de sensibilisation auprès de la société civile sur la problématique spécifique de la double violence, et également des actions de plaidoyer afin d'alerter les pouvoirs publics sur la situation de ces femmes et de faire évoluer la législation à cet égard.

a. La prise en compte de la violence subie dans les permanences

Beaucoup de femmes venant à notre permanence rencontrent des problèmes de violences, conjugales ou intrafamiliales, qui peuvent aboutir à des plaintes déposées au commissariat de police ou à des demandes de divorce. Ces femmes se retrouvent dans des situations de précarité extrême, aggravées par la rigidité des textes de loi ou par l'interprétation restrictive faites de ces textes par les institutions.

Nous prenons le temps de les écouter et leur proposons, éventuellement, de prendre rendez-vous avec une structure spécialisée dans le soutien psychologique. Nous travaillons sur la spécificité de ces situations et agissons de manière à ce que la violence que subissent ces femmes soit reconnue et à ce qu'elles puissent faire valoir leurs droits. Dans ce domaine particulier, il est essentiel de travailler en réseau.

Cette action exige de notre équipe un travail intensif, régulier et extrêmement diversifié.

Cette année, nous avons encore accompagné un nombre important de femmes victimes de violences s'élevant à 105 personnes (105 également en 2019, 63 en 2018).

Il s'agit pour la plupart de femmes nous ayant fait part de violences conjugales ou familiales (62 personnes en 2020). Nous avons par ailleurs accompagné 29 femmes victimes d'excision et craignant que leurs filles ne le soient à leur tour en cas de retour dans leur pays d'origine (32 en 2019), 13 personnes victimes de mariage forcé (10 en 2019).

b. Les actions de lutte contre la double violence

Dans le cadre de notre activité, nous menons des actions de lutte contre la double violence. Ces actions ont pour objectif d'informer et de sensibiliser le public sur la question spécifique de la double violence. Nous menons par ailleurs des actions de plaidoyer auprès des institutions et

FEMMES DE LA TERRE

organismes publics afin de faire reconnaître cette double forme de violence et de faire évoluer la législation à cet égard.

Ce travail est effectué non seulement par l'association seule mais également dans le cadre d'actions communes menées au sein du réseau ADFEM (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes).

➤ **Contexte de la lutte contre la double violence en 2020**

La crise sanitaire a eu des effets importants sur les droits des femmes. En France, comme dans de nombreux pays, les faits de violence domestique ont connu une augmentation significative. Ainsi, le Ministère de l'Intérieur notait à la fin du premier confinement une augmentation de plus de 40% des appels d'urgence pour violence intrafamiliales depuis le 16 mars 2020. Les mesures de confinement ont de fait entraîné un renforcement de l'isolement et de la contrainte à rester au domicile conjugal.

Si des places d'hébergement ont été créées en France, toutes les personnes victimes de violences n'ont pas pu être mises à l'abri. Malgré les dispositifs mis en place pendant cette période afin de renforcer la prise en charge des femmes en situation de violences intrafamiliales, certaines n'ont pas eu accès à l'information liée à ces dispositifs. C'est notamment le cas des femmes étrangères pour lesquelles rien n'a été prévu spécifiquement afin d'éviter que la barrière de la langue ne constitue un obstacle.

En cette période de crise sanitaire, le renforcement de la dématérialisation du service public a eu des conséquences extrêmement délétères pour les femmes victimes de violences, comme pour toutes les personnes étrangères, que ce soit pour demander ou renouveler un titre de séjour. Alors qu'il n'existe aucune alternative à la dématérialisation dans la grande majorité des préfectures franciliennes, les sites Internet des préfectures ne sont pas traduits et dans la plupart des départements hors Paris, aucune procédure spécifique n'est prévue pour demander ou renouveler un titre de séjour lorsqu'il y'a une situation de violences. De ce fait, les femmes victimes de violence rencontrent comme les autres personnes étrangères de très grandes difficultés pour demander ou simplement renouveler leur titre de séjour. Pour ces dernières, cette situation a des effets particulièrement délétères alors que la sécurisation de leur statut administratif est indispensable pour pouvoir se protéger et se reconstruire.

➤ **Les actions menées par l'association seule**

Notre association a mené plusieurs actions propres de lutte contre la double violence en 2020.

Actions en lien avec l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes et le service Egalité, Intégration, Inclusion de la ville de Paris

Nous avons tout d'abord participé à la réunion annuelle du comité de pilotage de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF), qui s'est tenue le 23 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville.

Le 26 février suivant, nous avons également pris part à un groupe de travail autour d'un annuaire spécialisé sur l'accueil des femmes étrangères, victimes de violences ou non, organisé par l'OPVF et le Service Egalité, Intégration, Inclusion – DDCT – Ville de Paris.

FEMMES DE LA TERRE

Nous avons également participé à la 6^{ème} journée de rencontres interprofessionnelles de l'OPVF organisée en visioconférence, le 24 novembre 2020 sur le thème des « *violences patriarcales sur les enfants et les jeunes* ».

Actions en lien avec le 8 mars 2020 et le 25 novembre 2020

Les actions prévues dans le cadre des journées internationales des droits des femmes et de lutte contre les violences faites aux femmes, ont été fortement perturbées cette année par le contexte sanitaire.

Nous avons toutefois pris part à la web conférence intitulée "*politiques de lutte contre les violences conjugales : regards croisés Espagne-France*", organisé par le Centre Aubertine Auclert le 23 novembre 2020.

En revanche, nous n'avons pas pu organiser de projection-débat dans les locaux de l'association comme nous le faisons habituellement à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

➤ **Les actions menées en réseau**

Réseau ADFEM

L'association Femmes de la Terre lutte également contre la double violence dont peuvent être victimes les femmes étrangères, notamment dans le cadre d'action menées avec le **réseau ADFEM (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes)** (pour plus de précision sur ce réseau et les associations membres, voir en page 19 du présent rapport d'activité).

Le réseau ADFEM est un collectif d'associations ayant pour but la réflexion, l'action et l'information sur les droits des femmes exilées et migrantes dans le domaine du droit au séjour, de l'asile et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Femmes de la Terre participe aux réunions mensuelles du réseau ADFEM et prend activement part aux diverses actions menées par le réseau.

Le réseau mène des actions de plaidoyer visant à faire des propositions en vue de la modification de lois ou de projets de lois touchant à la situation des femmes étrangères victimes de violence. Nous sommes également amenées à rencontrer les représentants d'institutions pour échanger sur ces questions.

Le Service Egalité, Intégration, Inclusion – DDCT Mairie de Paris et les coordinatrices projets de la Maison des réfugié.e.s ont sollicité les associations membres du collectif ADFEM, pour envisager des actions spécifiques femmes au sein de la Maison des réfugiés autour d'une programmation dédiée et nous avons notamment participé à un groupe de travail pour échanger sur ce sujet le 8 octobre 2020.

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'association nous avons rédigé un communiqué de presse intitulé « *pour une réelle protection des femmes étrangères victimes de violence* », signé et publié par les associations membres du collectif ADFEM.

FEMMES DE LA TERRE

Mobilisations inter associatives pour l'accès de toutes les personnes étrangères en préfecture

Face au contexte de crise sanitaire ayant généralisé la dématérialisation des prises de rendez-vous en préfecture pour une demande ou un renouvellement de titre de séjour qui a conduit à une restriction sans précédent du droit des personnes étrangères à accéder au service public, nous avons participé dans le cadre des Etats Généraux des Migrations aux réflexions du groupe chantier travaillant sur les « pratiques préfectorales » en visioconférence le 24 novembre 2020.

Le 10 décembre 2020, nous avons participé à une action de dépôt collectif de référés mesures utiles, visant à saisir les tribunaux administratifs afin d'enjoindre aux préfectures de remettre une convocation aux requérant.e.s et signé un communiqué intitulé « *droit à un rendez-vous pour toutes et tous en préfecture* » appelant à un rassemblement régional devant le tribunal administratif de Montreuil avec des associations et collectifs d'Ile de France. Ce communiqué, publié sur notre page Facebook a touché plus de 16 000 personnes.

FEMMES DE LA TERRE

II. Action 2 : Permanence d'« Ecrivain public et d'accès aux droits »

1. Objectif

Cette permanence vise à accompagner le public dans ses démarches administratives ou juridiques. Elle répond à une demande qui a longtemps été exprimée par une partie des bénéficiaires de la permanence juridique, mais que l'association n'a eu les moyens d'honorer qu'en 2004 après son arrivée dans les locaux du 19^{ème} arrondissement.

Elle est tout particulièrement adaptée au quartier dans lequel l'association est implantée depuis lors et a été soutenue par les acteurs institutionnels du 19^{ème} arrondissement de Paris dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'action menée sur le quartier Danube – Solidarité et sur le quartier Flandres.

Elle est ouverte en priorité à tous les habitants, hommes et femmes, de ces quartiers dits prioritaires, ce qui n'exclut pas que nous y recevions des personnes venant de tout le 19^{ème} arrondissement, de Paris et même de banlieue proche.

Lors de cette permanence, les salariées et les bénévoles lisent les courriers administratifs qui leur sont soumis, donnent les explications, rédigent les réponses, remplissent les formulaires, contactent les administrations et organismes privés concernés le cas échéant et tentent des médiations. Si besoin, l'équipe aide à la constitution des dossiers.

Nous donnons au public les moyens d'intervenir immédiatement, en lui permettant de présenter les documents appropriés et de suivre les procédures adéquates. Nous lui donnons les moyens de faire valoir ses droits à plus long terme en l'informant et en le sensibilisant sur les outils juridiques à sa disposition.

L'objectif de cette action est de rompre avec l'isolement social, d'aider à passer la barrière des démarches administratives, souvent compliquée par un vocabulaire administratif difficilement compréhensible, et des procédures complexes, d'amener les usagers à être plus autonomes lors de leurs démarches administratives et de les aider à accéder à leurs droits.

2. Fonctionnement et réalisations

La permanence fonctionne le mardi après-midi de 13h à 17h sans rendez-vous. Elle est animée par les deux salariées de l'association aidées par une bénévole.

➤ Contexte 2020 : fermeture des locaux au public pendant les confinements

Le 16 mars 2020, notre association a appliqué les mesures sanitaires imposées par le gouvernement et nos locaux ont donc été fermés au public jusqu'au 18 mai 2020 ainsi que du 30 octobre à la fermeture de l'association pour congés annuels le 18 décembre 2020.

Pendant les confinements, l'équipe a continué d'assurer du mieux possible à distance la continuité de nos actions de la gestion administrative de l'association. Nos activités ont toutefois été très largement réduites. **En ce qui concerne la permanence d'écrivain public et d'accès aux droits, nous n'avons pas été en mesure de la maintenir sur ces périodes, la réception du public ayant été rendue impossible par le contexte de crise sanitaire et la taille de nos locaux.**

FEMMES DE LA TERRE

Cela explique le nombre moins important de permanences tenues, d'entretiens réalisés et de bénéficiaires que les années précédentes.

Nous avons cependant répondu par mail et téléphone aux sollicitations que nous avons reçues (en particulier par voie de courrier électronique) afin de rassurer, informer et orienter au mieux les personnes.

Ainsi, au cours de l'année 2020, 32 permanences ont eu lieu contre 44 en 2019.

➤ Les bénéficiaires

Le public reçu est un public éprouvant des difficultés sur le plan de l'intégration sociale et citoyenne. Il s'agit d'un public souvent en difficulté ou en situation de précarité, tant pour des raisons économiques que sociales ou culturelles, et parfois même en rupture sociale.

En 2020, 232 personnes sont venues nous solliciter et lors de cette permanence 444 entretiens ont été menés. En 2019, 309 personnes avaient consulté la permanence « écrivain public » et 645 entretiens avaient été menés ; cette baisse dans le nombre de bénéficiaires s'explique par la suppression de certaines permanences lors des périodes de confinement.

➤ Sur le sexe, l'âge et la nationalité des bénéficiaires

A la fin de l'année 2015, les services instructeurs des demandes de financement de nos actions ont sollicité des éléments chiffrés relatifs au sexe, à l'âge et à la nationalité de nos bénéficiaires.

Nous avons donc, dans la mesure du possible et avec le souci du respect de la vie privée des personnes, essayé d'établir des statistiques quant à ces éléments.

Ainsi, selon les données recueillies, bien que cette permanence soit ouverte indistinctement aux femmes comme aux hommes, une grande majorité des bénéficiaires sont des femmes (62,93 %).

Concernant l'âge des bénéficiaires, très peu sont mineurs, 9 bénéficiaires sont âgés de 18 à 25 ans, 76 ont entre 26 et 40 ans, 84 personnes ont entre 41 et 60 ans et 53 bénéficiaires sont âgés de plus de 60 ans. Il faut cependant préciser concernant ces données relatives à l'âge qu'il n'a pas été possible de recueillir cette information pour 10 des 232 bénéficiaires.

Les chiffres relatifs à la nationalité des bénéficiaires révèlent que 56 bénéficiaires sont des ressortissants français et 162 des ressortissants de pays tiers à l'Union Européenne. Il faut cependant préciser concernant ces données relatives à la nationalité qu'il n'a pas été possible de recueillir cette information pour 13 des 232 bénéficiaires.

➤ Sur le lieu d'habitation des bénéficiaires

Notre association est implantée dans le quartier prioritaire dit « *Danube-Solidarité-Marseillaise* », situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Du fait de cette implantation, nous touchons un grand nombre de personnes issues de ce quartier mais également des autres quartiers prioritaires du 19^{ème} arrondissement ainsi que de quartiers en proche périphérie de ces quartiers prioritaires et dont le public rencontre souvent des difficultés d'ordre social.

FEMMES DE LA TERRE

Depuis l'année 2015, nous réalisons des statistiques mettant en évidence le lieu d'habitation de nos bénéficiaires en essayons de faire ressortir au mieux les chiffres tenant aux bénéficiaires habitant un « *Quartier prioritaire* » non seulement pour le 19^{ème} arrondissement, lieu d'implantation de l'association, mais aussi, et dans la mesure des éléments portés à notre connaissance par nos bénéficiaires, pour les autres arrondissements de Paris, voire pour la banlieue parisienne.

Comme les années précédentes, il faut noter que les personnes qui reviennent très souvent sont originaires du micro-quartier « *Danube-Solidarité-Marseillaise* », quartier d'implantation de l'association.

Le nombre de personnes venant des « *Quartiers Prioritaires* » du 19^{ème} arrondissement de Paris est cette année encore important.

En effet, parmi les habitantes et habitants du 19^{ème} arrondissement, 91 sont issus de « *Quartiers Prioritaires* » et des rues en toute proche périphérie.

Enfin, les orientations des habitantes et habitants du 19^{ème} arrondissement vers notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits se font toujours majoritairement par le bouche à oreille, les travailleurs sociaux et les associations de notre quartier.

➤ **Les problèmes traités**

La majorité des problèmes traités lors de la permanence concerne des situations de rupture sociale.

Notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits est habituellement tenue par les deux salariées juristes de l'association ainsi que par une bénévoles. Cette dernière n'a toutefois pas pu participer à cette activité à compter du mois de mars 2020 en raison de la situation sanitaire.

Un accueil assuré en partie par des juristes permet de faire de cette permanence non seulement une permanence d'écrivain public mais également d'accès aux droits.

Ainsi, on note que, comme en 2019, près de 20% des problèmes traités en 2020 dans le cadre de cette permanence relevaient de questions liées à l'accès aux droits, notamment en matière de droit de la famille, de droit pénal, d'aide juridictionnelle etc.

Cet aspect est particulièrement intéressant dans la mesure où nous sommes la seule structure, sur le territoire où nous sommes implantées, à proposer une permanence d'accès aux droits.

Les autres problèmes traités relèvent d'une mission d'écrivain public.

Ces demandes concernent notamment :

- **Des demandes d'ouverture de droits sociaux** (Assurance Maladie, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocations Familiales etc.) ;
- **L'emploi et les relations avec le Trésor Public** (aide aux démarches Pôle Emploi, déclaration de revenus, dossiers de retraite, etc.) ;
- **L'endettement et le droit de la consommation** (abonnements ou résiliations de contrats avec les différents opérateurs de télécommunication, demande d'échéancier etc.) ;

FEMMES DE LA TERRE

- **Le logement** (formulaire de renouvellement d'inscription en tant que demandeur de logement social, courriers de relance ou de changement de situation, recours devant le Tribunal administratif pour la demande de droit au logement opposable (DALO) etc.).

D'autre part, nous continuons à accompagner les personnes reçues dans toutes les démarches de la vie au quotidien en lien avec les fournisseurs d'énergie, le transport, les demandes de pièces d'identité ou de document d'Etat Civil etc.

Nous aidons également un certain nombre de personnes pour la lecture et la compréhension des courriers qui leur sont adressés.

Pour les demandes liées à la recherche d'emploi, les personnes sont orientés vers des associations qui aident à la rédaction des CV et des lettres de motivation, telles que le Danube Palace, qui intervient sur le même territoire que notre association.

Nous notons toujours l'augmentation d'un nouveau type de demandes : les demandes d'aides dans l'accomplissement de démarches dématérialisées.

Ces demandes requièrent un travail spécifique, devenu indispensable avec la dématérialisation de nombreuses démarches de la vie quotidienne. Elles demandent beaucoup de temps : il convient en effet d'expliquer le fonctionnement d'Internet, de créer une adresse email à des personnes qui parfois ne savent ni lire ni écrire, et encore moins se servir d'un ordinateur.

En 2020, sur la totalité des demandes formulées, près de 20% étaient liées à une démarche dématérialisée, contre environ 8% en 2019.

Prenant acte de cette évolution, les deux salariées de l'association avaient à cet égard participé en 2019 à une journée de formation à destination des aidants numériques organisée par KONEXIO.

Cette journée de formation et d'échanges de pratiques, qui s'est tenue le 2 octobre 2019 continue de nous permettre de prolonger nos réflexions sur l'accompagnement spécifique des personnes nous faisant part de difficultés avec l'outil informatique.

Notre intervention facilite l'échange entre les usagers et les organismes auxquels ils sont confrontés. La rédaction de recours, de lettres de demandes ou de contestation que nous introduisons, les explications et informations fournies lors de nos permanences contribuent à réduire la rupture sociale. Notre intervention rassure également les personnes quant à l'avenir et les incite à agir.

FEMMES DE LA TERRE

III. Action 3 : Sensibilisation et formation sur le droit des étrangers et les droits des femmes

1. Objectifs

L'association développe une action d'information et de formation dans le but de faire partager son savoir et son expérience en matière de droit des étrangers et de droit des femmes et de promouvoir les droits des femmes, notamment ceux des femmes étrangères.

2. Réalisations

a. Sensibilisation

L'action de sensibilisation consiste à participer à des sessions d'information et à agir en vue d'informer largement un public, professionnel ou non, sur l'action de l'association et sur les droits des femmes et/ou les droits des étrangers.

➤ Infolettre

Depuis 2016, nous rédigeons et diffusons une infolettre qui nous permet de communiquer à nos adhérents, partenaires et subventionneurs, les actions menées par l'association (activités habituelles, événements etc.) et d'informer par un article sur un point de droit spécifique en lien avec l'actualité. La première infolettre est parue au cours du mois de septembre 2016.

Le 23 juillet 2020, nous avons publié notre douzième infolettre, rendant hommage à Evelyne Bourgi, Présidente de Femmes de la Terre depuis 2006, décédée le 17 avril 2020, ainsi qu'un article intitulé "*Santé publique et droits des personnes étrangères*".

➤ Evénements de sensibilisation

Le contexte sanitaire a conduit à l'annulation ou au report de plusieurs événements d'informations et de sensibilisation que nous devions animer.

Nous étions ainsi invitées à intervenir le 28 mars 2020 avec les partenaires France du CCFD Terre Solidaire, ANAFE et Revivre, sur le thème des actions en faveur des personnes étrangères mais cette rencontre a été reportée en raison du confinement.

De même, contrairement aux cinq années précédentes, l'association Femmes de la Terre n'a pas pu organiser d'événement dans ses locaux cette année à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, qui a lieu chaque année le 25 novembre.

➤ Participation à la rédaction d'outils et supports d'information avec nos partenaires

En partenariat avec La CIMADE et le GISTI, nous avons rédigé, une note pratique intitulée « *Droit au séjour et violences familiales* », parue au moins de juin 2016.

Nous avons réactualisé cette note pratique et ce travail a permis la publication d'une deuxième édition parue en janvier 2020.

Nous avons par ailleurs participé à un groupe de travail autour d'un annuaire spécialisé sur l'accueil des femmes étrangères, victimes de violences ou non, organisé par l'OPVF et le Service Egalité, Intégration, Inclusion – DDCT – Ville de Paris, le 26 février 2020.

FEMMES DE LA TERRE

➤ **Journée portes ouvertes et tenue de stands d'information**

Comme les années précédentes, nous avons tenu un stand d'information lors de la Fête des associations, de la culture et du sport du 19^{ème} arrondissement qui s'est tenu dans le parc de la Villette le 5 septembre 2020.

➤ **Entretiens dans le cadre de projets de recherche et médias**

Nous avons été sollicitées par Audrey PARMENTIER, journaliste dans le cadre d'une enquête sur la situation des femmes étrangères victimes de violences et répondu à ses questions dans le cadre d'un entretien le 17 septembre 2020. Cette enquête a donné lieu à la publication d'un article intitulé « *les migrantes victimes de violences connaissent peu leurs droits* », le 21 novembre 2020 sur Médiapart.

Nous avons par ailleurs rencontré Elsa TYSZLER, Jane PRUDMAN et Nina SAHRAOUI dans le cadre du projet international de recherche GBV-MIG portant sur le risque de violences de genre en contexte migratoire, dans les locaux de l'association, le 12 mars 2020.

Nous avons également été interrogées et fait part de nos recommandations à la demande de Sarah Mac Grath, présidente de Women For Women France dans le cadre d'une étude internationale et comparée sur le droit au séjour des personnes étrangères victimes de violence le 17 novembre 2020.

Trois autres universitaires nous ont enfin sollicitées dans le cadre de projets de recherche portant sur la prise en charge des femmes réfugiées et le traitement des mères migrantes victimes de violences conjugales par les institutions françaises.

➤ **Annuaire, guides et répertoires**

Nous continuons à apparaître dans divers annuaires et répertoires faisant l'objet d'éditions et de réactualisations annuelles tels que :

- l'annuaire des associations locales et nationales de lutte contre les violences faites aux femmes, édité par le Ministère du Droit des Femmes,
- le répertoire d'actions contre les violences spécifiques faites aux femmes immigrées ou issues de l'immigration, édité par le Centre de ressources « *Politique de la Ville en Essonne* »,
- l'annuaire en ligne du Réseau Périnatal de Paris Nord,
- le guide « *Solidarité à Paris – Hiver* », édité par la Mairie de Paris,
- le répertoire des associations travaillant sur les questions de mutilations sexuelles féminines, réalisé par la Fondazione Brodolini, à la demande de la Commission Européenne, Département de Justice pour l'égalité hommes-femmes,
- le site Internet Eurogender, plateforme de coopération et d'échange sur la question de l'égalité hommes-femmes,
- la Fiche-contact intitulée « *Victimes de violences : prenez contact* », réalisée à l'initiative de la Mission Observatoire de l'Égalité Femmes-Hommes de la Ville de Paris,
- l'annuaire en ligne des associations franciliennes agissant pour l'égalité femmes-hommes, réalisé par le Centre Hubertine Auclert, organisme associé de la Région Ile-de-France et centre de ressources pour l'égalité femmes-hommes,
- le « *guide pour agir à Paris et ses alentours* », réalisé par Astérya,

FEMMES DE LA TERRE

- la cartographie réalisée en ligne par le Sursaut Citoyen, visant à mettre en lumière toutes les actions sur le territoire français en faveur de l'accueil des personnes migrantes,
- le guide pratique des associations du quartier Danube-Solidarité, réalisé par la Ligue d'Impro,
- la base de données des acteurs de la solidarité internationale du site internet Ritimo,
- la cartographie numérique de la plateforme Actions transculturelles,
- la carte de France des Alternatives citoyennes du site CAP ou pas CAP,
- le guide en ligne Soliguide développé par l'association Solinum.

b. Formation

L'association continue de développer son activité de formation, sous couvert de son numéro d'organisme formateur, attribué au début de l'année 2017. Nous avons établi un catalogue de formations que nous mettons à disposition des structures intéressées et qui peut être complété ou ajusté en fonction des besoins ou des demandes.

En raison du contexte sanitaire, Femmes de la Terre n'a animé qu'une formation en 2020 d'une qui s'est tenue le 12 décembre sur le thème « *Le parcours administratif et social des familles migrantes en France* » pour les adhérent.e.s de l'association Expertij, Experts et Traducteurs Interprètes Judiciaires.

Une conférence débat sur le « *droit au séjour après l'adoption de la loi asile et immigration du 10 septembre 2018* » à destination des bénéficiaires de l'association APICED prévue le 28 mars puis le 7 novembre 2020 a été reportée en raison des mesures de confinement.

FEMMES DE LA TERRE

LES RESEAUX ET LA COOPERATION INTER-ASSOCIATIVE

I. Réseaux

1. Réseau pour la défense des droits des femmes étrangères victimes de violence ou persécutées : le réseau ADFEM

L'association Femmes de la Terre travaille en réseau pour lutter contre la double violence et pour la défense des droits des femmes étrangères, notamment au sein du réseau **ADFEM** (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes).

Il s'agit d'un collectif d'associations ayant pour but la réflexion, l'action et l'information sur les droits des femmes exilées et migrantes dans le domaine du droit au séjour et de l'asile et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ce collectif est né en mars 2008 de la fusion du GRAF (Groupe Asile Femmes, créée en 2004) et du Comité d'Action contre la Double Violence (créée en 2003), et rassemble plusieurs associations qui sont, en 2020 :

- La Cimade,
- Le CNIDFF (Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles),
- Le Comede,
- Femmes de la Terre,
- La FASTI (Fédération des Associations de Soutien aux Travailleurs Immigrés),
- La FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes),
- La LFID (Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie),
- La Maison des Femmes de Paris,
- Le RAJFIRE (Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées).

L'action d'ADFEM s'organise autour de la lutte contre la double violence subie par les femmes étrangères. Les actions menées en 2020 avec ce réseau sont développées en page 12 du présent rapport d'activité.

2. Réseaux pour la défense des droits des étrangers

a. Réseaux européens

Nous appartenons toujours au **Réseau européen (de lutte) contre le racisme (ENAR)**.

La conférence constitutive s'est tenue à Bruxelles en octobre 1998, à l'initiative de la Commission européenne, dans le prolongement des actions réalisées en 1997 dans le cadre de l'année internationale contre le racisme. Femmes de la Terre est membre de ce réseau européen depuis sa constitution.

b. Réseaux nationaux

➤ **Collectif Uni(e)s Contre une Immigration Jetable (UCIJ)**

Femmes de la Terre continue à participer au collectif UCIJ, qui regroupe plus de 800 organisations dans toute la France.

FEMMES DE LA TERRE

➤ Réseau Education Sans Frontières (RESF)

Femmes de la Terre fait partie du Réseau Education Sans Frontière, qui rassemble plus de 200 organisations.

L'association travaille régulièrement en lien avec certains comités locaux de RESF, pour accompagner des parents d'enfants scolarisés en France et des jeunes majeur.e.s.

➤ Groupe Egalité et Droits Sociaux

L'association Femmes de la Terre est toujours membre de ce groupe qui rassemble des membres d'associations, des juristes, des universitaires, des avocats, des chercheurs et des travailleurs sociaux qui se réunissent et échangent sur la problématique des droits sociaux des migrants.

3. Réseaux organisés dans le cadre de la « Politique de la Ville »

Dans le cadre de la Politique de la Ville, nous participons aux fêtes de quartiers et aux diverses réunions inter-associatives.

Ces réseaux nous permettent d'avoir des informations diverses sur la vie du quartier et par la même occasion des échanges et des rencontres avec les autres associations.

Depuis l'année 2015, l'association ne compte plus que deux salariées au lieu de trois et de ce fait, nous n'avons pas la possibilité de participer de façon aussi active que les autres années aux réunions de coordination inter associative organisées dans le cadre de la « Politique de la Ville » par la DDCT (Direction de la Démocratie, des Citoyens et du Territoire) et VVV (Ville Vie Vacances).

Nous avons néanmoins participé à divers groupes de travail ou réunions de coordination visant à identifier les partenaires sur le territoire et coordonner les actions des différents acteurs, dont nous faisons partie.

4. Réseau Violences Femmes 19

Depuis 2018, nous nous sommes membres du réseau Violences Femmes 19. Ce réseau rassemble une quinzaine de structures du 19^{ème} arrondissement recevant et accompagnant des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales, dont la DASES, le commissariat, l'aide sociale à l'enfance, l'association Libre Terre des Femmes, le bailleur RIVP, les PMI, etc.

Ce réseau a pour objectif de mutualiser les pratiques relatives à l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales et de sensibiliser les professionnels sur ces questions.

Le réseau Violences Femmes 19 organise chaque année un événement autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, qui n'a pas pu se tenir cette année en raison de la situation sanitaire.

Nous participons également régulièrement aux réunions mensuelles réunissant les membres du réseau.

FEMMES DE LA TERRE

II. Partenariats

Notre collaboration s'est poursuivie avec les associations de défense des droits des étrangers et les associations de lutte pour la protection des droits de l'Homme et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Nous privilégions les rapports tant sur le plan associatif que sur le plan administratif et institutionnel (services sociaux, préfectures, mairies, ministères, hôpitaux, établissements scolaires).

1. Partenaires associatifs

➤ **Partenariats privilégiés** (par ordre alphabétique)

° **Association Pour l'Insertion, la Citoyenneté et l'Égalité des Droits (APICED)**

L'objectif de cette association est de trouver une réponse originale aux problèmes auxquels se trouvent confrontés des étrangers récemment régularisés (difficultés d'insertion sociale et culturelle), la première étape indispensable étant souvent l'attribution d'un logement. APICED conseille et appuie les demandes des familles que nous lui adressons et nous oriente parfois certaines personnes confrontées à une difficulté liée au droit au séjour, à l'entrée en France ou à la nationalité française.

APICED organise des sessions d'information et de formation à l'attention des étrangers nouvellement régularisés, sur les thèmes de la vie quotidienne (logement social, retraite, prestations familiales, emploi, nationalité...), pour lesquelles Femmes de la Terre peut être amenée à intervenir. Un temps d'information collective sur le « *droit au séjour après l'adoption de la loi asile et immigration du 10 septembre 2018* » à destination des bénéficiaires de l'association APICED prévue le 28 mars puis le 7 novembre 2020 a été reportée en raison des mesures de confinement

° **Centre Social et Culturel Danube**

Le partenariat avec le Centre Social et Culturel Danube a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit, un progrès de la protection juridique et sociale, notamment des habitant.e.s du quartier.

Ce partenariat consiste en un partage de connaissances et d'expertise et une orientation mutuelle des personnes selon leurs besoins.

Il s'applique à l'aide apportée aux femmes et à leur famille proche, dans le cadre de leurs démarches relatives au droit des étrangers, et à tout public dans le cadre de la permanence d'écrivain public et d'accès aux droits.

° **CCFD – Terre Solidaire**

Ce partenariat nous permet de développer notre réseau associatif par la rencontre des autres membres du programme Migrants-France pour lesquels nous devenons également une association ressource.

Il nous permet en outre de faire connaître notre action et notre savoir technique sur une zone géographique qui s'étend au-delà de la région Ile-de-France.

° **CIMADE Ile-de-France**

Ce partenariat a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences, en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit et un progrès dans la protection juridique des personnes étrangères et en particulier des femmes étrangères victimes de violences. Il s'articule en particulier avec la permanence « *Femmes étrangères victimes de violences* »

FEMMES DE LA TERRE

° PIMMS

Nous orientons régulièrement vers le PIMMS pour le suivi des demandes d'aide à l'économie d'énergie. Une fiche de liaison est établie pour le suivi de l'orientation.

° Libres Terres des Femmes

L'association Libres Terres des Femmes est une association qui s'adresse aux femmes victimes de violences conjugales et leur propose des groupes de paroles, des ateliers de reprise de confiance en soi, des ateliers de bien-être, etc. Elle propose également un accompagnement juridique dans les démarches liées à la sortie des violences (divorce, dépôt et suivi de plainte, procédure pénale etc.). Notre action peut souvent s'avérer complémentaire avec celle de l'association Libres Terres des Femmes dans la mesure où celle-ci ne propose pas un accompagnement juridique en droit des étrangers. Ainsi, s'opèrent avec Libres Terres des Femmes des orientations mutuelles.

° Relais 59

Le Relais 59 est un centre social situé dans le 12^{ème} arrondissement de Paris. Notre partenariat avec cette structure consiste en un échange d'informations et d'expertise. Femmes de la Terre reçoit, dans le cadre de ses permanences, les personnes orientées par le Relais 59.

° Care France

Care France est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale non confessionnelle et apolitique qui met en œuvre des projets d'urgence et de développement. CARE porte une attention particulière à la condition des femmes. Cette organisation a ses bureaux dans le 19^{ème} arrondissement de Paris.

Care France souhaite développer ses actions en France et soutenir des initiatives au profit des femmes migrantes et exilées. 2018 a marqué le début d'un partenariat entre Care France et notre association, poursuivi en 2020.

° KOLONE

L'association Kolone propose des cours de français et des activités culturelles aux jeunes personnes étrangères nouvellement arrivés sur le territoire français.

Femmes de la Terre a été amenée à intervenir dans le cadre des ateliers proposés par KOLONE pour dispenser des informations en matière notamment de droit au séjour, droit au travail pour les étrangers en France etc.

➤ **Autres partenaires (liste non exhaustive)**

- **Aux captifs, La libération,**
- **CATRED** (Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité),
- **CIDFF de Paris** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles),
- **GISTI** (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés),
- **Projet 19**
- **Maison des Femmes de Paris,**
- **Réseau Périnatal Paris Nord,**
- **Danube Palace,**
- **Point d'Accès au Droit du 19^{ème},**
- **Médecins du Monde, programme Lotus Bus.**

Ces collaborations se traduisent, en fonction des situations, par des formations, des échanges de documents et d'informations, des études et une participation collective à des travaux de réflexion, à

FEMMES DE LA TERRE

l'évaluation d'un travail commun, à l'élaboration d'actions collectives ainsi qu'à l'orientation des personnes que nous recevons lors de nos permanences respectives.

2. Services sociaux et Paris Habitat

➤ **Services sociaux**

Nos échanges avec les services sociaux sont toujours très fréquents, que ce soient les centres d'action sociale, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), le SAMU Social.

Ces services envoient vers nos permanences certaines femmes ayant des difficultés administratives, en particulier concernant leur droit au séjour, et nous leur orientons des femmes en situation de précarité sociale.

Ces échanges sont en augmentation, en raison notamment du durcissement des conditions d'obtention de l'aide médicale d'Etat ou la délivrance d'un premier titre de séjour pour raisons médicales et surtout de son renouvellement.

➤ **Paris Habitat**

Nous continuons à avoir de fréquents rapports avec Paris Habitat, en particulier en lien avec le public reçu lors de notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits, qui est souvent soit locataire de Paris Habitat soit demandeur de logement social.

Notre souci reste celui de renforcer notre collaboration avec la majorité des acteurs sociaux qui interviennent auprès du même public que nous.

3. Partenaires institutionnels

➤ **Mairie du 19^{ème}**

Depuis notre emménagement dans un quartier classé « *Politique de la Ville* » nous avons de plus en plus d'échanges avec la Mairie du 19^{ème} arrondissement et l'équipe de développement local.

Nous sommes en contact régulier avec les élu(e)s et les chargé(e)s de mission « *Politique de la Ville* ».

➤ **Mairie de Paris – Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes**

Créé en 2014, à l'initiative d'Hélène Bidard, adjointe à la Maire, chargée de l'égalité femmes hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humain, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, intégré au sein du Service Égalité, Intégration, Inclusion de la Ville de Paris, a pour but de coordonner les actions de protection et d'accompagnement des victimes, de sensibiliser la population, de créer des plans de formations pour les professionnels et d'établir des diagnostics territorialisés. Il s'agit d'un lieu de concertation qui contribue à bâtir un arsenal de protection pour les femmes victimes de violences.

L'association Femmes de la Terre fait partie du Comité de pilotage de l'observatoire parisien des violences faites aux femmes.

FEMMES DE LA TERRE

III. Liste des rencontres, participation à des réunions ou groupes de travail, adhésions aux campagnes d'information et de sensibilisations et pétitions, prises de positions diverses et suivi des engagements pris les années précédentes :

Rencontres, entretiens, développement du partenariat

- Rencontre avec Elsa TYSZLER, Jane PRUDMAN et Nina SAHRAOUI dans le cadre du projet international de recherche GBV-MIG portant sur le risque de violences de genre en contexte migratoire, dans les locaux de l'association, le 12 mars 2020
- Entretien téléphonique avec une étudiante dans le cadre d'un projet de recherche sur la prise en charge des femmes réfugiées, le 27 avril 2020
- Entretien téléphonique avec Maria Spera, directrice de l'association APERTURA au sujet de l'atelier "L'avenir du passé", un projet sur les droits, la lutte contre les inégalités et l'intégration des femmes immigrées en France le 23 septembre 2020 ;
- Entretien téléphonique avec Benoît DHENNIN, chargé de projet à l'association Moulin de Pont Rû au sujet de leur programme d'hébergement et de formation visant à la reconstruction humaine, sociale et professionnelle pour les jeunes femmes réfugiées le 15 octobre 2020 ;
- Entretien téléphonique avec Laure WATRIN dans le cadre d'un projet de portrait sonore de la rue de la solidarité à destination des apprenant.e.s des cours de français langue étrangère proposés par le centre Angèle Mercier ;
- Entretien téléphonique avec Sarah Mac Grath, présidente de Women For Women France dans le cadre d'une étude internationale et comparée sur le droit au séjour des personnes étrangères victimes de violence le 17 novembre 2020
- Entretien téléphonique avec Zeynep KILICOGLU, chercheuse à l'université internationale de Floride au sujet de la situation des femmes réfugiées en France le 19 novembre 2020
- Entretien téléphonique avec Amélia PUJOL dans le cadre d'un projet de recherche sur le traitement des mères migrantes victimes de violences conjugales par les institutions françaises le 26 novembre 2020

Participation à des réunions et groupes de travail

- Participation au Comité de pilotage de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) le 23 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville
- Participation à un groupe de travail autour d'un annuaire spécialisé sur l'accueil des femmes étrangères, victimes de violences ou non, organisé par l'OPVF et le Service Egalité, Intégration, Inclusion – DDCT – Ville de Paris, le 26 février 2020
- Réunion avec les associations membres du collectif ADFEM, le Service Egalité, Intégration, Inclusion – DDCT Mairie de Paris et les coordinatrices projets de la Maison des réfugié.e.s pour envisager des actions spécifiques femmes au sein de la Maison des réfugiés autour d'une programmation dédiée, le 8 octobre 2020
- Participation dans le cadre des Etats Généraux des Migrations aux réflexions du groupe chantier travaillant sur le sujet des « pratiques préfectorales » le 24 novembre 2020

Animations de formation, tenue de stands et participation à des événements d'information et de sensibilisation

- Intervention des partenaires France du CCFD Terre Solidaire – ANAFE, Femmes de la Terre et Revivre, sur le thème des actions en faveur des personnes étrangères prévue le 28 mars 2020 à l'occasion du Carême mais reportée en raison du confinement ;

FEMMES DE LA TERRE

- Tenue d'un stand d'information lors du Forum des associations, de la culture et du sport du 19ème arrondissement, Place de la Fontaine aux Lions, le 5 septembre 2020
- Animation d'une formation sur le thème « *Le parcours administratif et social des familles migrantes* » auprès des membres de l'association EXPERTIJ, le 12 décembre 2020

Médias

- Interview avec Audrey PARMENTIER, journaliste à Médiapart, le 17 septembre 2020 dans le cadre d'une enquête réalisée en vue de la publication d'un article intitulé « *Les migrantes victimes de violences connaissent peu leurs droits* », publié le 21 novembre 2020 sur Médiapart

Participation à des événements extérieurs

- Participation à la web conférence "*Politiques de lutte contre les violences conjugales : regards croisés Espagne-France*", organisé par le Centre Aubertine Auclert le 23 novembre 2020, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- Participation à la journée de rencontres interprofessionnelles de l'Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes le 24 novembre 2020

Supports créés :

- Document de formation « *Etat des lieux du droit des étrangers en France après la loi asile et immigration du 10 septembre 2018* » pour les bénéficiaires de l'association APICED, prévue le 28 mars 2020 puis le 7 novembre 2020 et reportée en raison du confinement
- Publication d'une infolettre proposant un article intitulé "*Santé publique et droits des personnes étrangères*" le 23 juillet 2020
- Powerpoint formation EXPERTIJ sur le parcours administratif et social des familles migrantes

Adhésions aux campagnes d'information et de sensibilisations et pétitions

- Signature de l'appel « *Pour que le briançonnais reste un territoire solidaire avec les exilés* », publié le 21 septembre 2020
- Rédaction et publication le 25 novembre 2020 dans le cadre du collectif ADFEM d'un communiqué de presse intitulé « *pour une réelle protection des femmes étrangères victimes de violence* » à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- Participation au dépôt collectif de référés mesures utiles, visant à saisir les tribunaux administratifs afin d'enjoindre aux préfetures de remettre une convocation aux requérant.e.s et signature d'un communiqué intitulé « *droit à un rendez-vous pour toutes et tous en préfecture* » appelant à un rassemblement régional devant le Tribunal administratif de Montreuil le 10 décembre 2020.

ANNEXES

Statistiques Action I

« Permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes et les jeunes »

Statistiques Action II

« Permanence d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives »

Statistiques Action I

« Permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes et les jeunes »

ETAT DES DOSSIERS ACTIFS

Année 2020

ANNEE	Nouveaux dossiers de l'année	Dossiers anciens ¹	Total des dossiers actifs ²	Résultats positifs connus ³	Résultats négatifs connus ⁴
2020	102	323	426	82	21
2019	145	413	558	73	11
2018	150	407	550	64	20
2017	135	402	537	75	14
2016	134	398	532	101	23
2015	147	406	553	108	18
2014	162	400	562	92	18
2013	211	374	585	121	27
2012	237	359	596	87	29
2011	249	337	586	81	21
2010	204	386	590	78	9
2009	217	378	595	48	12
2008	193	388	581	58	19
2007	212	399	611	42	13
2006	244	327	571	79	33
2005	155	364	519	40	20
2004	223	310	533	53	24
2003	188	392	580	58	18
2002	230	275	505	60	17
2001	232	370	602	55	26
2000	262	247	509	45	15
1999	202	267	469	73	23
1998	190	277	467	129	29
1997	184	254	438	83	2
1996	160	193	353	37	5
1995	145	299	444	19	-
1994	54	245	299	5	-
1993	142	103	245	2	-
1992	103	-	103	3	-
	TOTAL des dossiers depuis 1992			TOTAL résultats positifs depuis 1992	TOTAL résultats négatifs depuis 1992
	5 213			1 851	467

¹ Personne venue pour la première une année antérieure.

² voir « Etat des dossiers actifs » page suivante.

³ voir détails « Résultats connus ».

⁴ *Ibidem.*

REMARQUES SUR LES DOSSIERS ACTIFS

Année 2020

1/ ETAT DES DOSSIERS ACTIFS

Le suivi de la situation administrative des personnes étrangères se poursuit généralement sur plusieurs années du fait de la durée très longue de certaines procédures. Aussi, en plus des nouveaux bénéficiaires de l'année nous comptabilisons dans le total des dossiers dits « actifs », les personnes qui ont été reçues pour la première fois au cours des années précédentes mais pour lesquelles des démarches sont toujours en cours.

Au cours de l'année 2020, nous avons accompagné 426 personnes dans leurs démarches administratives et contentieuses dans le cadre de notre permanence juridique.

En 2019, ce chiffre s'élevait à 558 personnes. A cet égard, il convient de noter qu'en raison du contexte sanitaire, plusieurs de nos permanences juridiques de premier accueil n'ont pas pu se tenir pendant les périodes de confinement généralisées.

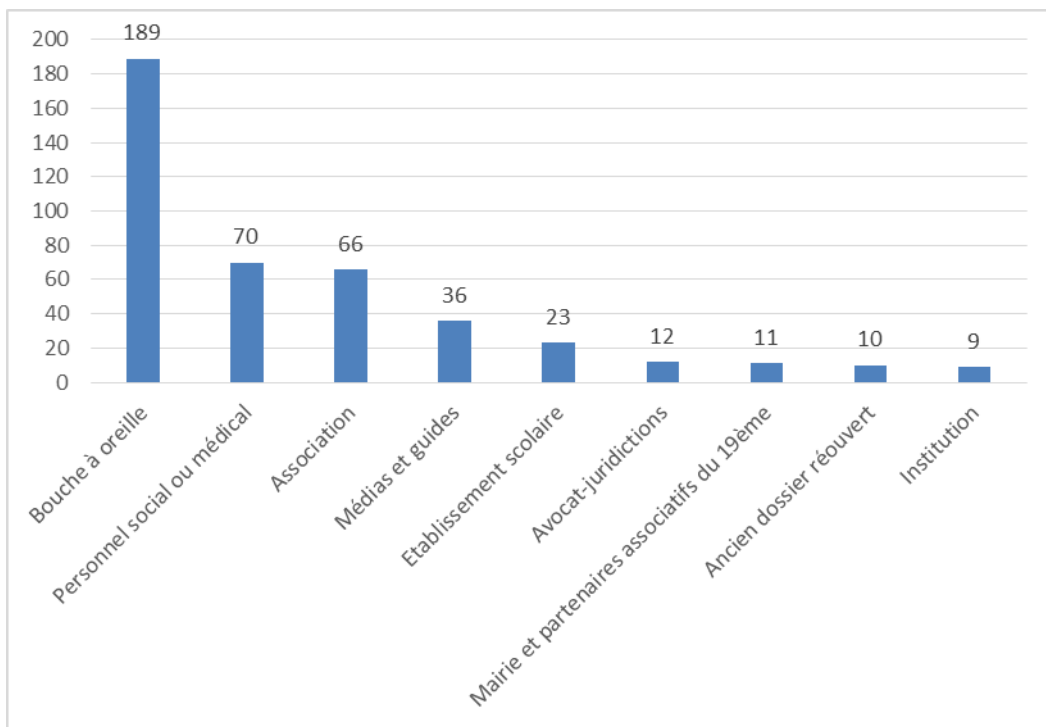
De ce fait, ce sont **102 nouvelles personnes qui ont été reçues pour la première fois cette année (comptabilisées comme « nouveau dossier »)**, contre 145 en 2019.

Par ailleurs, nous avons également archivé (c'est à dire sortis des dossiers dits « actifs ») de nombreux dossiers de personnes réorientées, non revenues ou ayant quitté le territoire français au cours des années précédentes.

ETAT DES DOSSIERS ACTIFS 2020	
Dossiers pour lesquels un résultat positif a été obtenu	73*
Dossiers pour lesquels un résultat négatif a été obtenu	21
En cours de traitement : en attente de documents ou de la réalisation de démarches préalables, de réponse des services officiels (<i>préfectures, tribunaux, consulats...</i>)	299
Personnes non revenues	23
A quitté la France ou dossier repris	10
TOTAL	426

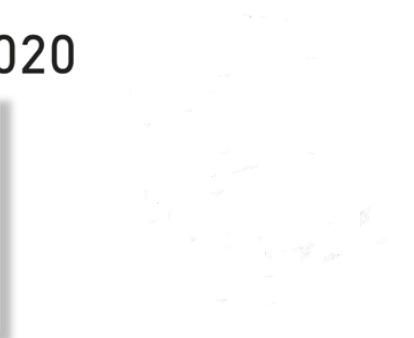
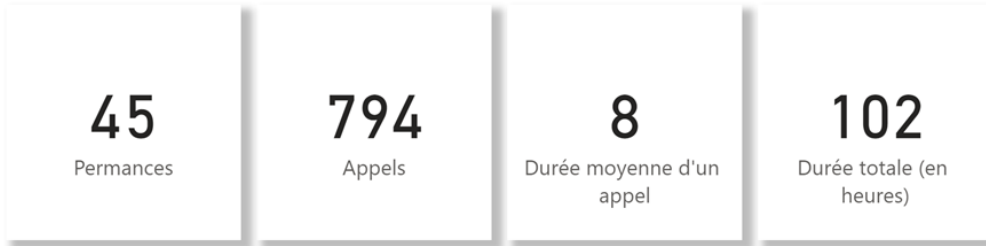
*Ce chiffre ne tient pas compte des situations dans lesquelles, une personne a obtenu plusieurs résultats positifs

2/ QUI ORIENTE VERS FEMMES DE LA TERRE ?



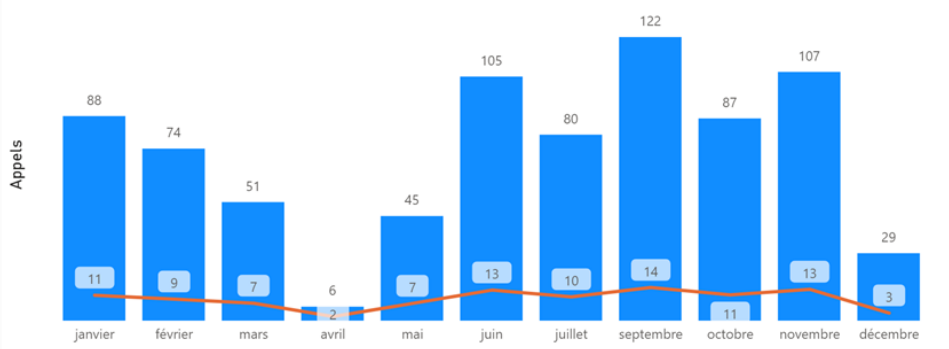
3/ LA PERMANENCE TELEPHONIQUE

Permanence téléphonique sur l'année 2020

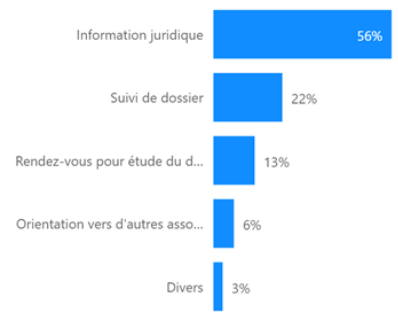


Evolution du nombre d'appels et de la durée totale sur l'année

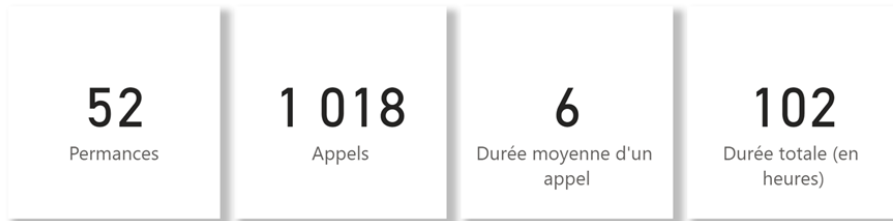
● Appels ● Durée totale (en heures)



Répartition des appels selon la nature de la demande

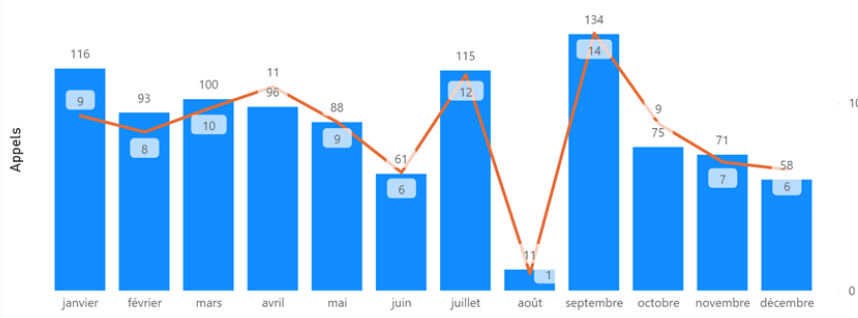


Permanence téléphonique sur l'année 2019

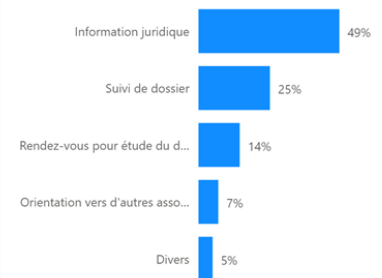


Evolution du nombre d'appels et de la durée totale sur l'année

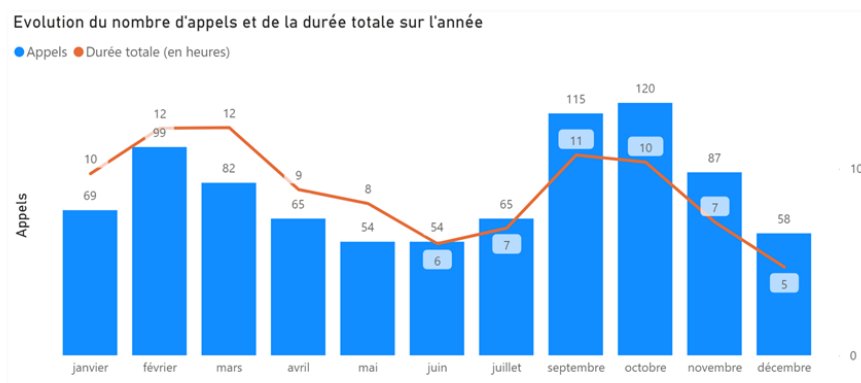
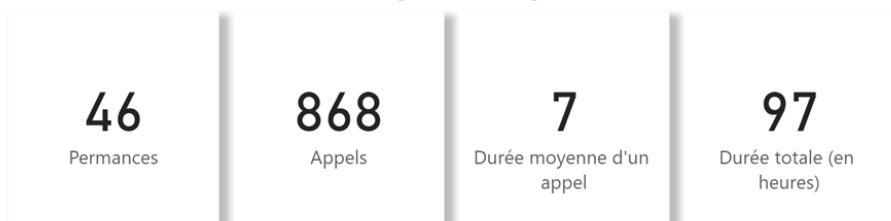
● Appels ● Durée totale (en heures)



Répartition des appels selon la nature de la demande



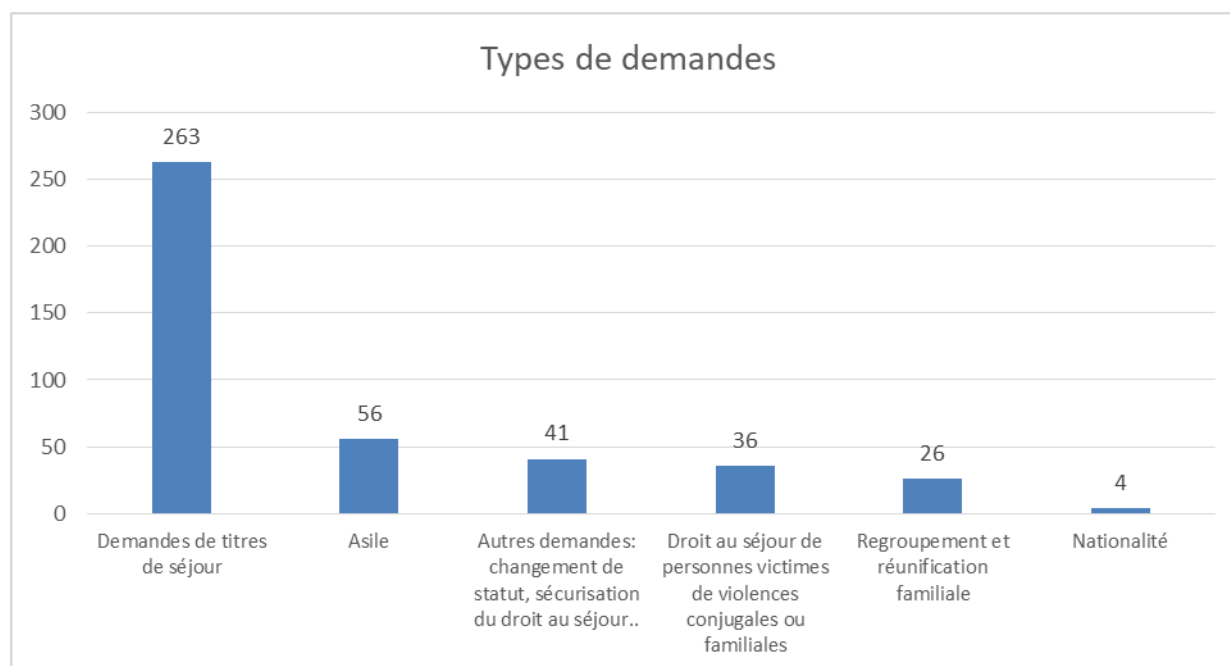
Permanence téléphonique sur l'année 2018



Il ressort des données de l'évolution du nombre et de la durée des appels sur les trois dernières années une augmentation significative de la durée des appels en 2020.

En effet, pendant les périodes de confinement où l'association n'a pas pu accueillir de public mais où la continuité de notre permanence téléphonique a été assurée, nous avons informé de la façon la plus détaillée possible les personnes que nous n'étions pas en mesure de recevoir physiquement dans nos locaux, et quand cela était possible les avons également accompagné à distance dans la réalisation de certaines démarches.

4/ TYPES DE DEMANDES

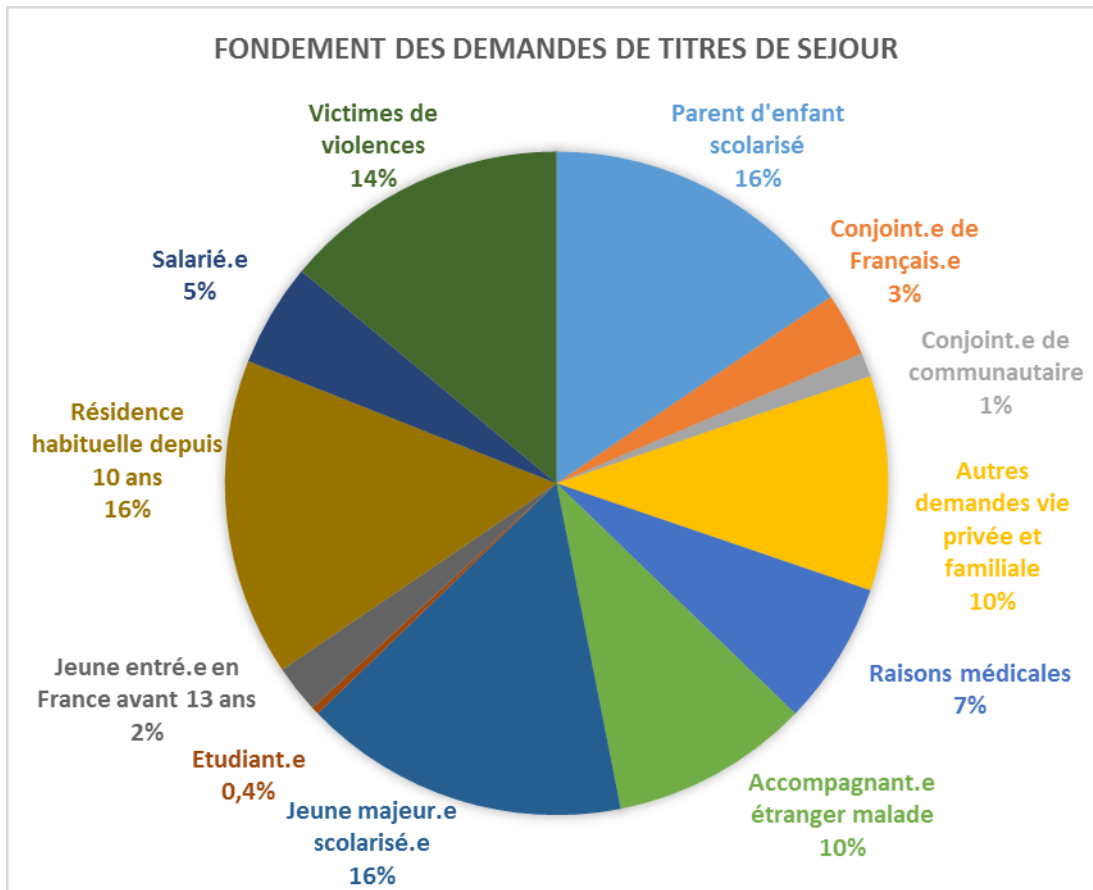


Lorsque nous identifions un droit au séjour à l'occasion de notre permanence téléphonique qu'une personne n'a pas pu faire valoir, nous lui donnons rendez-vous afin de permettre l'exercice de ce droit. Aussi, nous connaissons de nombreuses de demandes de titre de séjour pour des motifs divers.

Nous sommes également régulièrement sollicitées pour des demandes d'asile en raison de persécutions liées au genre (excision, mariage forcé..)

En 2020, nous avons accompagné une part importante de personnes dont le droit à une première carte de séjour ou au maintien de ce droit était menacé du fait de violences conjugales et / ou familiales (14%).

Parmi elles, deux personnes étaient concernées par une ordonnances de protection.



5/ RESULTATS CONNUS

Résultats positifs connus au 31 décembre 2020		Résultats négatifs connus au 31 décembre 2020	
Cartes de séjour "vie privée et familiale"	55	Cartes de séjour "vie privée et familiale"	17
Parent d'enfant scolarisé	10	Refus de séjour et OQTF parent enfant scolarisé	1
Parent d'enfant français	5	Refus de séjour et OQTF parent enfant français	1
Délivrance carte d'identité et passeport enfant Français	3		
Jeune entré.e en France avant l'âge de 13 ans	2		
Conjoint.e de personne résident régulièrement en France (hors RF)	1		
Conjoint.e de communautaire	1		
Autres attaches privées et familiales	3		
Récépissé de première demande (violences)	1	Refus renouvellement et OQTF (violences)	1
Renouvellement carte de séjour (violences)	3		
Carte de séjour étudiant	3	Refus de séjour et OQTF (étudiant)	1
Carte de séjour pour raisons médicales	4	Refus de séjour et OQTF (raisons médicales)	3
Autorisation provisoire de séjour accompagnant enfant malade	2	Refus renouvellement et OQTF (raisons médicales)	2
Récépissé de première demande (résidence habituelle depuis 10 ans)	3	Refus séjour et OQTF (accomp.enf. malade)	3
Carte de séjour résidence habituelle en France depuis 10 ans	2	Refus renouvellement et OQTF (accomp.enf.malade)	1
Carte de séjour salarié	1	Refus de séjour et OQTF (10 ans)	3
Carte de séjour à titre humanitaire	1	Refus guichet d'enregistrer dde de titre de séjour	1
Changement de statut recherche emploi	1		
Changement de statut vers VPF	3		
Carte de séjour pluriannuelle 2 ans (VPF)	4		
Carte de séjour pluriannuelle 4 ans (salarié)	1		
Carte de résident parent enfant français	1		
Asile	15	Asile	1
Statut de réfugié	2	Rejet OFPRA	1
Enfant protégée OFPRA	2		
Rattachement enfant à l'OFPRA	1		
Carte de résident famille de réfugié	6		
Titre de voyage pour enfant réfugié	2		
Rectification actes état civil OFPRA suite requête	1		
Enregistrement mariage par OFPRA suite requête	1		
Demandes de visa	4	Demandes de visa	1
Visa regroupement familial	4	Rejet TA visa réunification familiale	1
Visa réunification familiale	0	Rejet TA visa regroupement familial	0
Recours contentieux	8	Recours contentieux	2
Injonction à délivrer une APS en attente recours au fond	3	Rejet référé suspension	0
Injonction à délivrer convocation suite référé mesure utiles	4	Rejet référé liberté	1
Convocation en préfecture suite requête en exécution de jugement	1	Rejet référé mesures utiles (10 ans)	1
TOTAL	82	TOTAL	21

STATISTIQUES RELATIVES AU PROFIL DES PERSONNES BENEFICIAIRES Année 2020

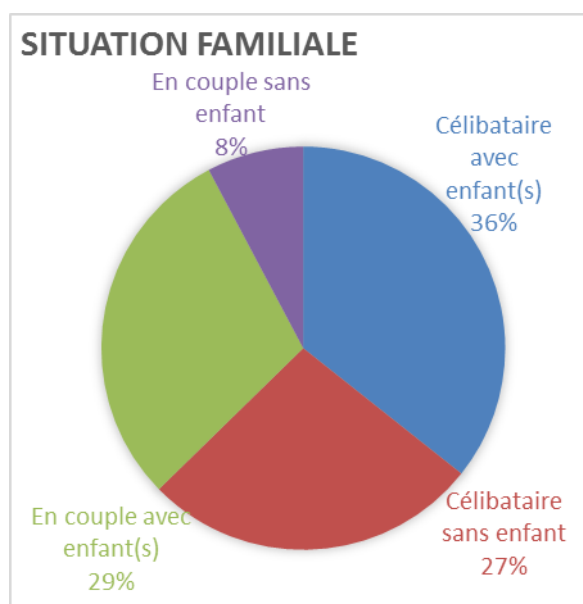
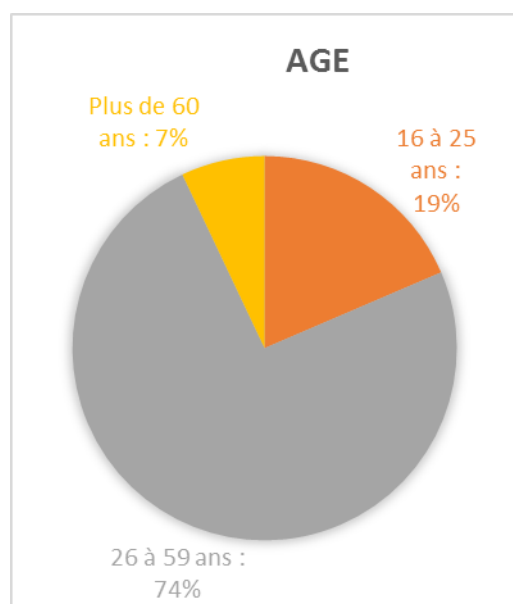
Au cours de l'année 2020, nous avons accompagné **426 personnes** dans leurs démarches administratives et contentieuses dans le cadre de notre permanence juridique.

Les figures ci-dessous présentent quelques éléments statistiques relatifs à leur profil.

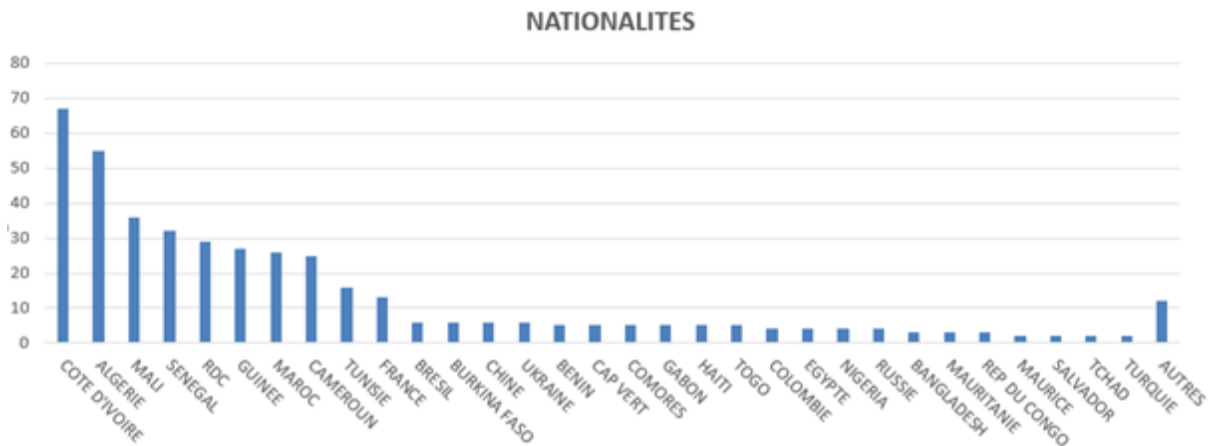
1/ SEXE, AGE ET SITUATION FAMILIALE

Quelques hommes viennent nous consulter. Parmi eux, nous recensons trois jeunes pour l'année 2020, notre permanence s'adressant aux femmes étrangères mais également aux jeunes de moins de 25 ans, filles ou garçons.

Au-delà de 25 ans, nous répondons à des demandes d'information de la part d'hommes, mais nous les orientons vers d'autres structures afin de conserver le caractère spécifique de l'association, sauf lorsqu'ils viennent nous consulter pour leur femme ou leurs enfants, notamment lorsque ceux-ci, restés dans leur pays d'origine, sont en butte à des refus de délivrance de visa d'entrée en France.



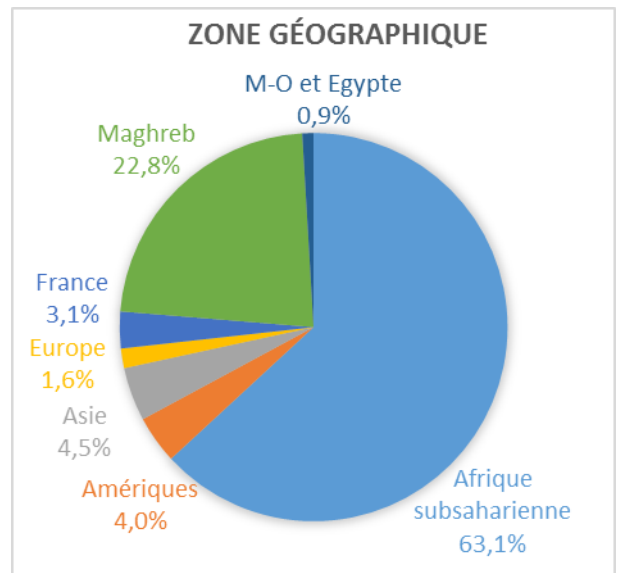
2/ ORIGINE GEOGRAPHIQUE



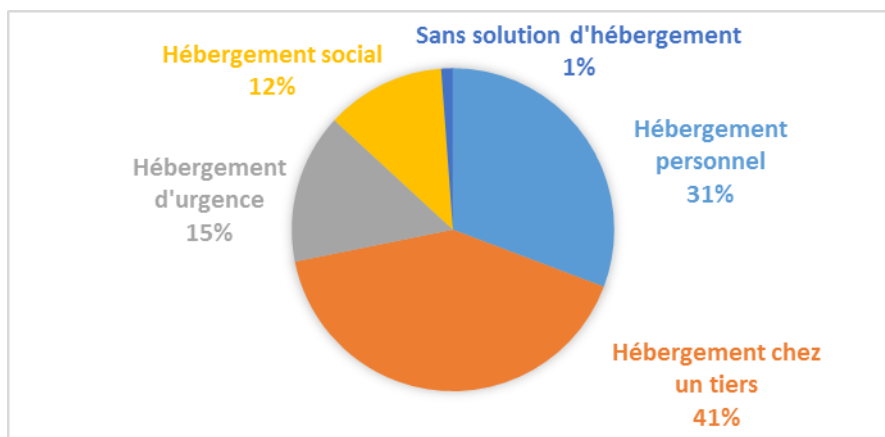
Les chiffres restent stables au regard des origines nationales des personnes qui viennent nous rencontrer. Certaines femmes sont de nationalité française (3,1%) et viennent nous consulter pour des demandes de rapprochement familial avec des proches se trouvant à l'étranger ou des demandes de transcription d'état civil.

L'origine des autres est très diverse avec 43 nationalités différentes représentées.

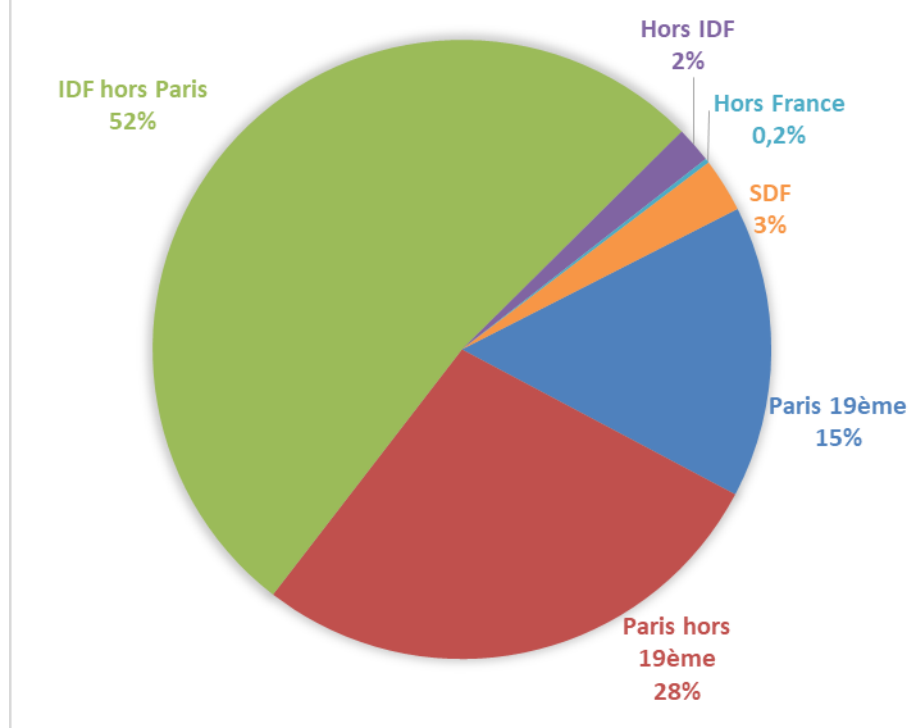
Cette année encore, la Côte d'Ivoire est le pays le plus représenté avec 67 personnes ressortissantes de cet Etat (16%), suivie de l'Algérie (13%), du Mali (8.5%), du Sénégal (7.5%) et de la République Démocratique du Congo (6.8%).



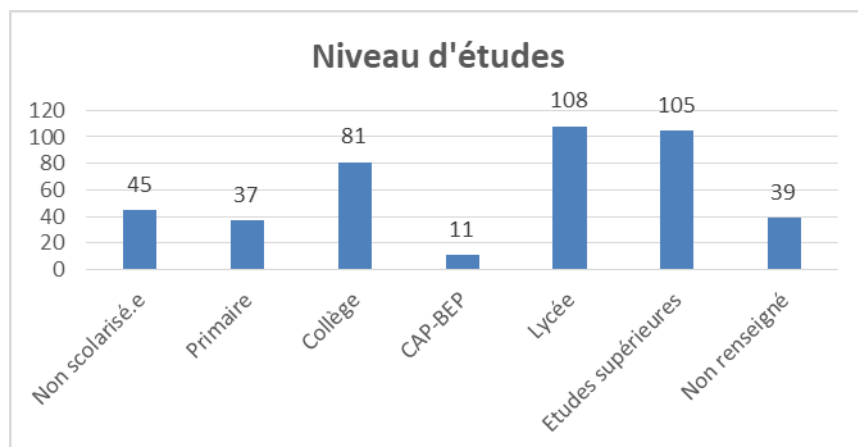
3/ TYPE D'HEBERGEMENT ET LIEU DU DOMICILE



SITUATION DU DOMICILE



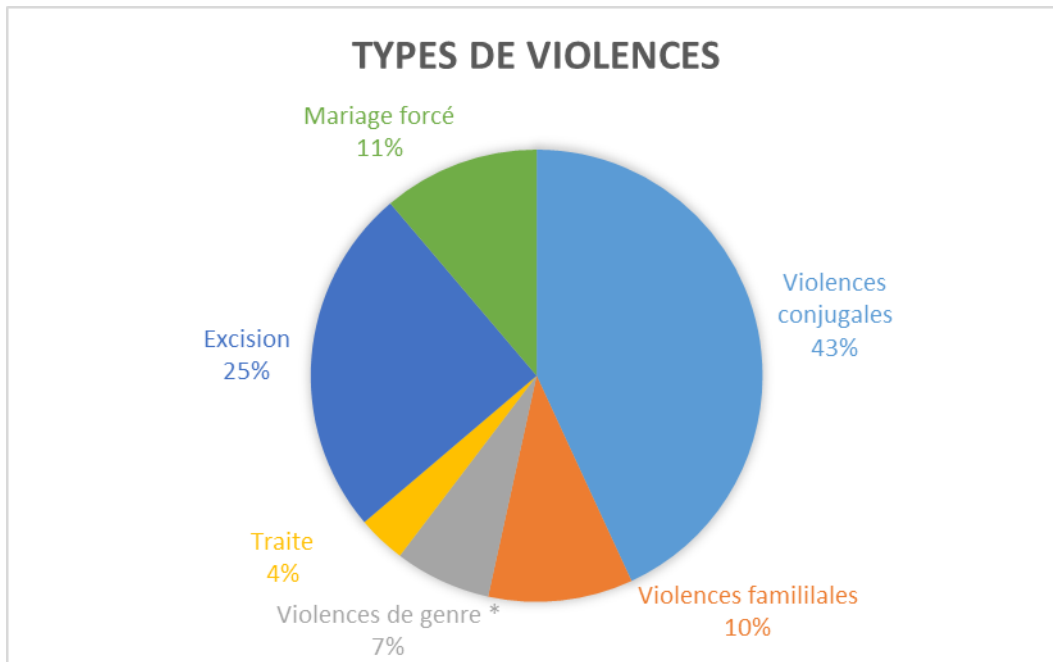
4/ NIVEAU D'ETUDES



5/ PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

Sur les 426 personnes ayant bénéficié de notre permanence juridique en 2020, 105 personnes nous ont fait état de violences, ayant été exercées dans le pays d'origine et/ ou à l'arrivée sur le territoire français.

Cela représente un quart des personnes que nous avons accompagnées.



* la violence de genre désigne tout type d'acte préjudiciable perpétré contre une personne en raison de son sexe, son genre, son orientation sexuelle et/ou son identité de genre, réelle ou perçue

Les violences conjugales, familiales, l'excision et le mariage forcé peuvent relever de violences de genre.

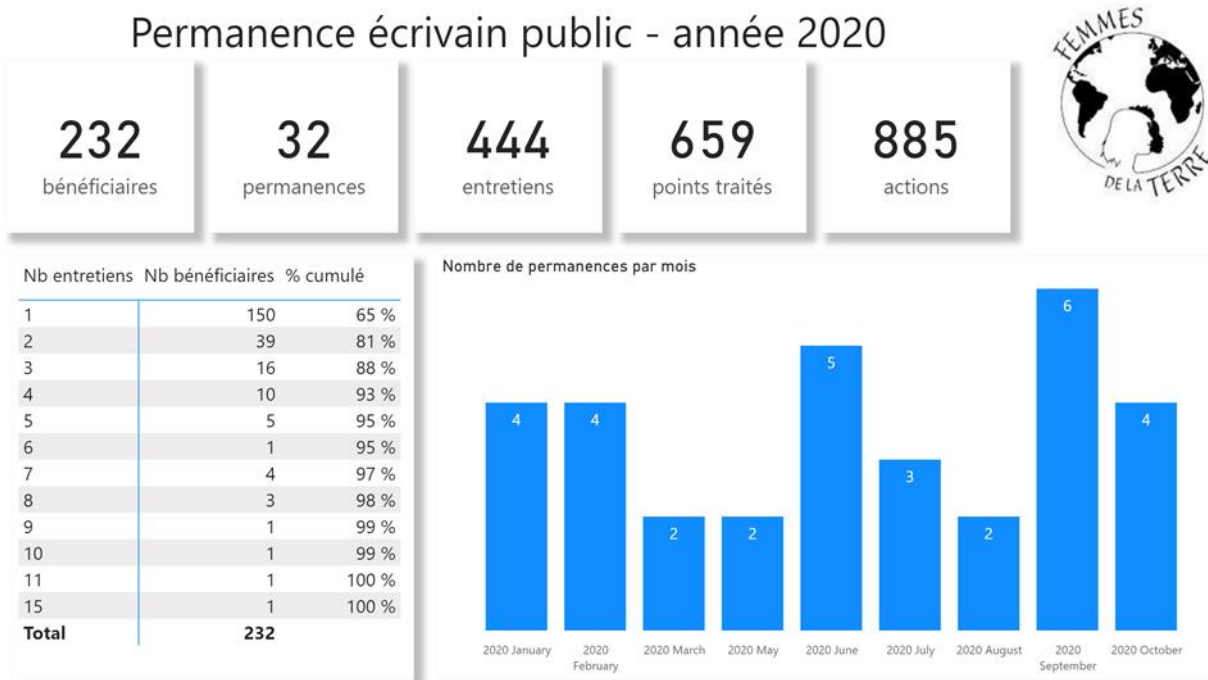
Nous avons ici regroupé sous cette terminologie d'autres formes de violences, à l'exclusion des précédentes, visant spécifiquement les personnes en raison de leur sexe, de leur identité ou orientation sexuelle réelle ou supposée, telles que les viols systématiques visant les femmes dans certaines régions en guerre, ou les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

Statistiques Action II

« Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits »

STATISTIQUES ET REMARQUES SUR LA PERMANENCE ECRIVAIN PUBLIC ET ACCES AUX DROITS

1. Nombre de bénéficiaires et de permanences tenues



Au cours de l'année 2020, l'association a tenu **32 permanences** pendant lesquelles **444 entretiens** ont eu lieu (en 2019 : 44 permanences, 645 entretiens et en 2018 : 43 permanences, 685 entretiens).

232 personnes ont été **bénéficiaires** de cette action (en 2019 : 309, en 2018 : 301). **Le nombre des bénéficiaires a légèrement diminué par rapport aux années précédentes en raison des mesures gouvernementales prises dans le cadre de la pandémie** (et notamment des mesures de confinement décidées en mars et novembre 2020).

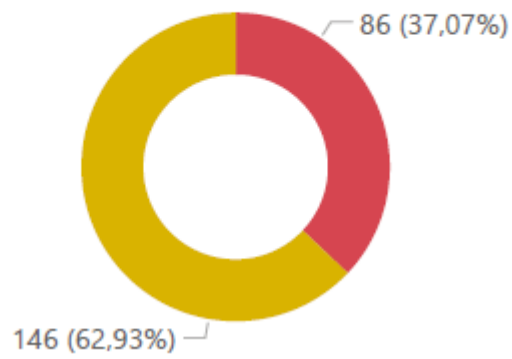
2. Bénéficiaires

A la fin de l'année 2015, les services instructeurs des demandes financements de nos actions ont sollicité des éléments chiffrés relatifs au sexe, à l'âge et à la nationalité de nos bénéficiaires.

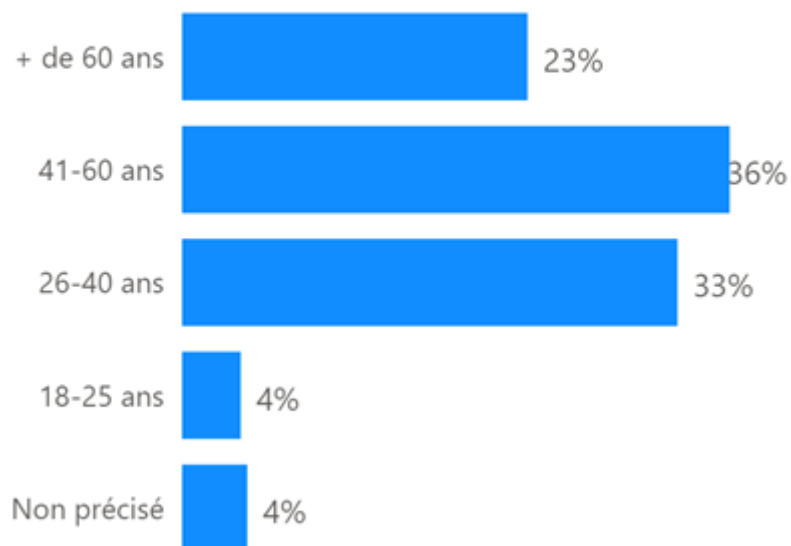
Nous avons donc, dans la mesure du possible et dans le souci du respect de la vie privée des personnes, établi des statistiques quant à ces éléments.

Sexe des bénéficiaires

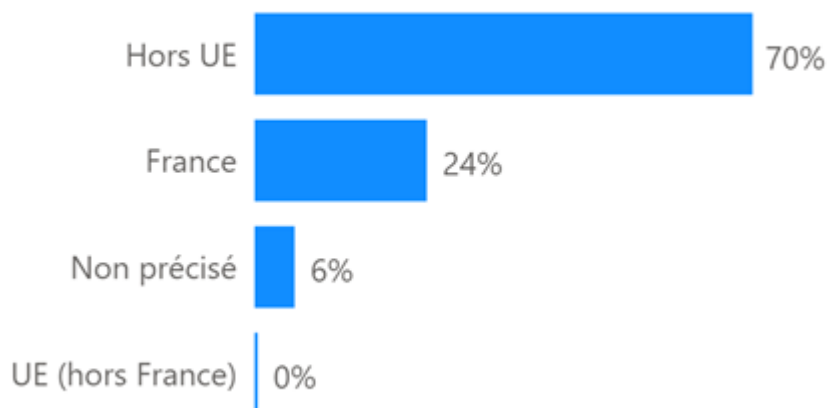
Sexe ● Homme ● Femme



Age des bénéficiaires



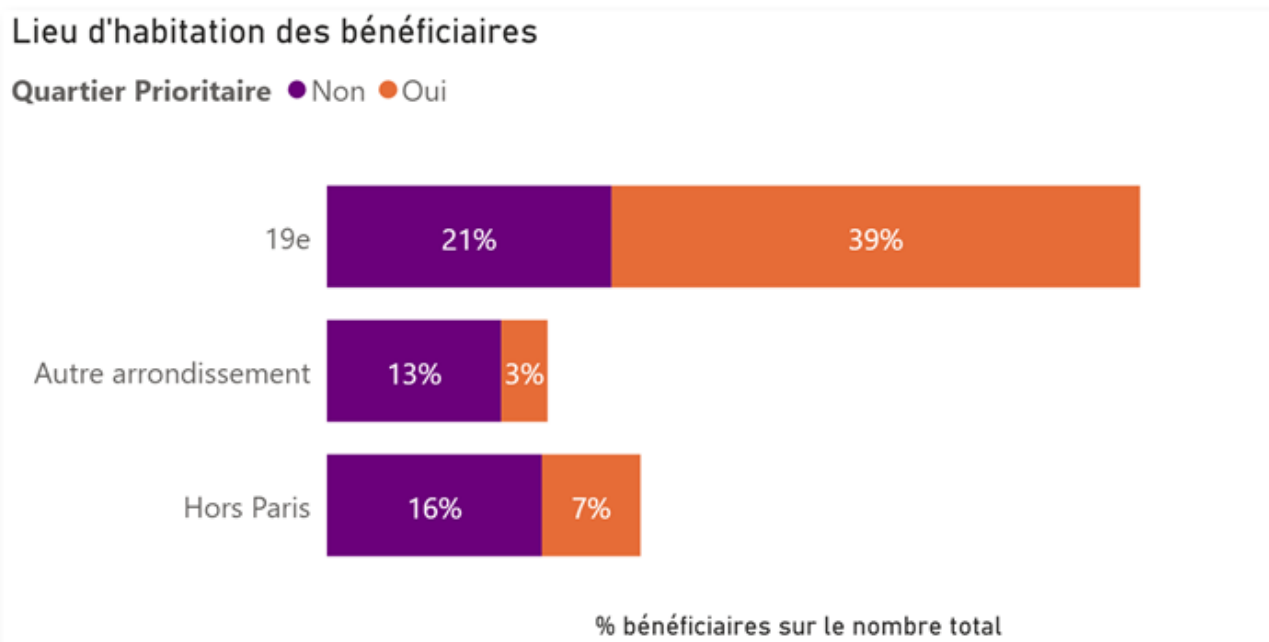
Nationalité des bénéficiaires



- **Lieu d'habitation des bénéficiaires**

Notre association est implantée dans le quartier prioritaire dit « *Danube-Solidarité-Marseillaise* », situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Du fait de cette implantation, nous touchons un grand nombre de personnes issues de ce quartier mais également des autres quartiers prioritaires du 19^{ème} arrondissement ainsi que de quartiers en proche périphérie de ces quartiers prioritaires et dont le public rencontre souvent des difficultés d'ordre social.

Depuis l'année 2015, nous réalisons des statistiques mettant en évidence le lieu d'habitation de nos bénéficiaires en essayons de faire ressortir au mieux les chiffres tenant aux bénéficiaires habitant un « *quartier prioritaire* » non seulement pour le 19^{ème} arrondissement, lieu d'implantation de l'association, mais aussi, et dans la mesure des éléments portés à notre connaissance par nos bénéficiaires, pour les autres arrondissements de Paris, voire pour la banlieue parisienne.



Comme les années précédentes, il faut noter que les personnes qui reviennent très souvent sont originaires du micro-quartier « *Danube-Solidarité-Marseillaise* ».

Parmi nos bénéficiaires du 19^{ème} arrondissement de Paris, 91 sont issus de « quartiers prioritaires » et des rues en toute proche périphérie, ce qui représente 39% de nos bénéficiaires.

Par ailleurs, le nombre total de nos bénéficiaires provenant de « quartiers prioritaires » (hors quartiers de proche périphérie), Paris et banlieue confondus, s'élève à 116 et représente ainsi 50% de nos bénéficiaires.

Enfin, les orientations des habitant.e.s du 19^{ème} arrondissement vers notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits se font toujours majoritairement par le bouche à oreille, les travailleurs sociaux et les associations de notre quartier.

3. Problèmes traités et actions entreprises

Au cours de l'année 2020, 32 permanences ont eu lieu, et 885 actions ont été menées. La durée d'un entretien varie de 10 minutes à 2 heures.

Or, au cours de la période en question, deux périodes de confinement (entre mars et juin 2020, puis entre novembre et décembre 2020) ont eu lieu en raison du contexte sanitaire. Ces éléments expliquent la baisse du nombre d'entretiens, et par conséquent du nombre d'heures cumulées d'intervention.

- **Problèmes traités**

Notre permanence est habituellement tenue par les deux salariées juristes de l'association ainsi que par une bénévole.

Un accueil assuré en partie par des juristes permet de faire de cette permanence non seulement une permanence d'écrivain public mais également d'accès aux droits.

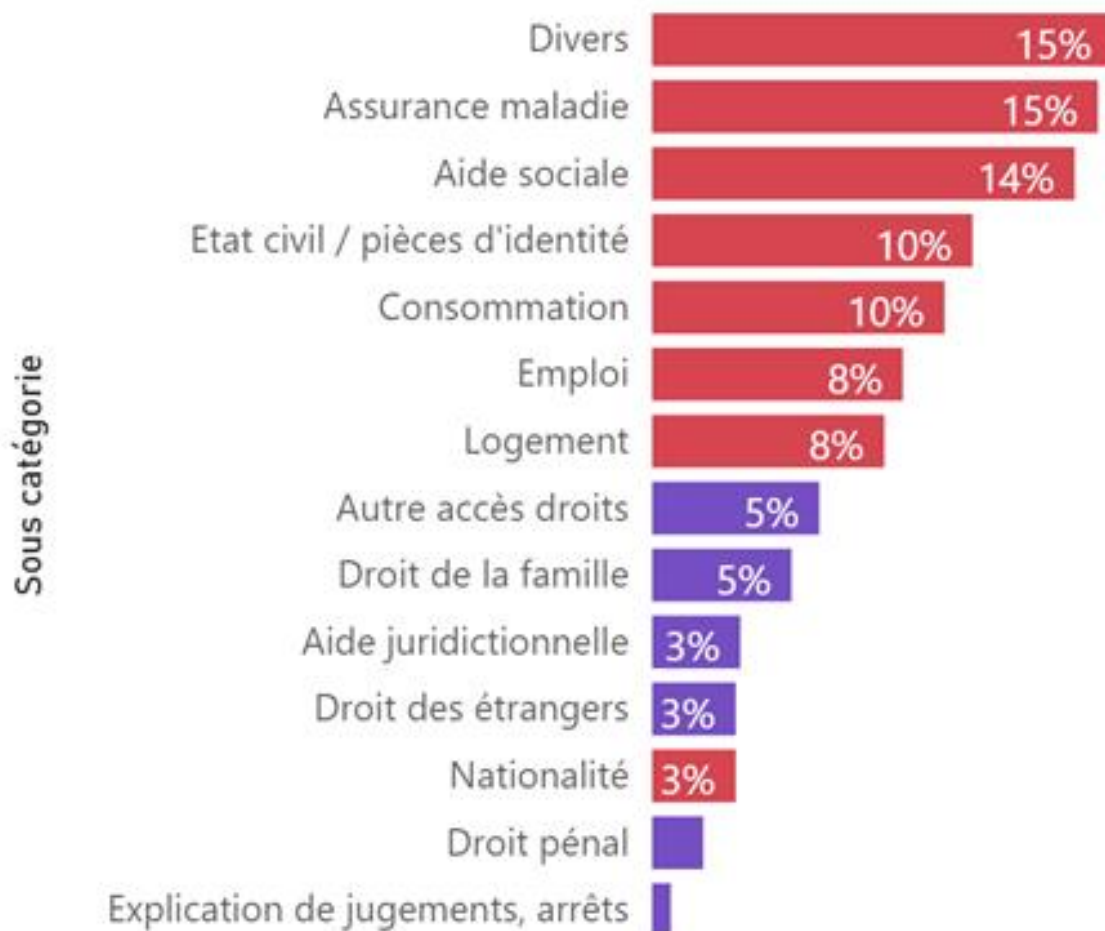
Ainsi, on relèvera que près de 20% des problèmes traités dans le cadre de cette permanence relèvent de questions liées à l'accès aux droits.

Cet aspect est particulièrement intéressant dans la mesure où nous sommes **la seule structure, sur le territoire où nous sommes implantées, à proposer une permanence d'accès aux droits.** Les autres problèmes traités relèvent d'une mission d'écrivain public.

Détail des problèmes traités, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 :

Points traités

Catégorie ● Accès aux droits ● Ecrivain public



➤ *Problèmes traités liés à l'accès aux droits*

Détail des points traités dans la catégorie Accès aux Droits

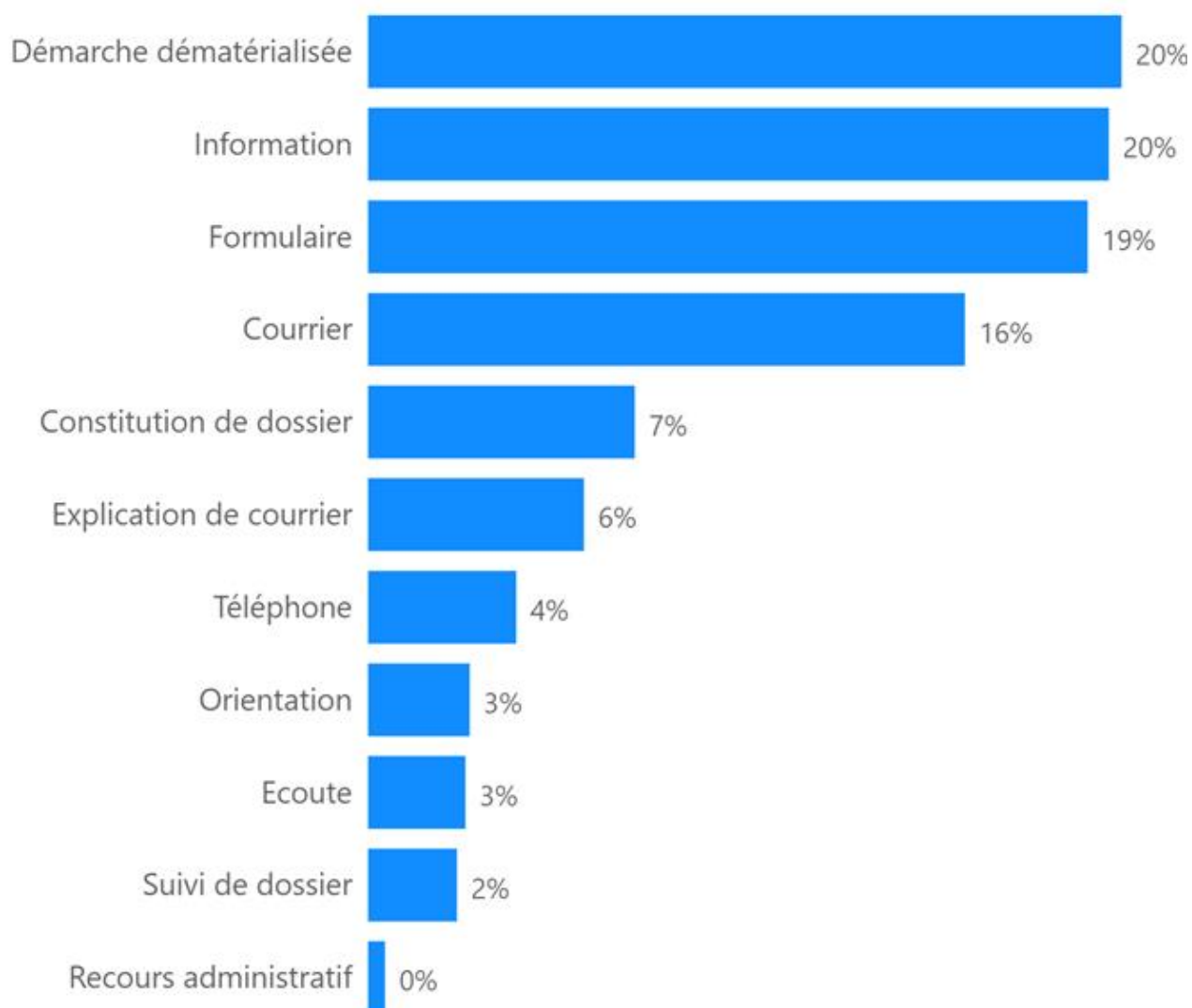
Sous catégorie	Nb points traités	Pourcentage
Aide juridictionnelle	19	16%
Aide juridictionnelle	19	16%
Autre accès droits	36	31%
Autre accès droits	36	31%
Droit de la famille	30	25%
Courriers avocat, huissier, notaire	19	16%
Information en droit de la famille	7	6%
Requête au Juge des Affaires Familiales	4	3%
Droit des étrangers	18	15%
Information asile	2	2%
Information générale (entrée, séjour)	16	14%
Droit pénal	11	9%
Dette contraventionnelle	2	2%
Information générale (plainte, infraction, procédure, casier judiciaire)	9	8%
Explication de jugements, arrêts	4	3%
Explication de jugements, arrêts	4	3%
Total	118	100%

➤ *Problèmes traités liés à une mission d'écrivain public*

Détail des points traités dans la catégorie Ecrivain Public

Sous catégorie	Nb points traités	Pourcentage
Aide sociale	91	17%
CAF	65	12%
Info et formulaires MDPH	12	2%
Recours contre refus d'aide (MDPH, allocations familiales, autres)	2	0%
Réduction transports (Solidarité-Transport)	12	2%
Assurance maladie	96	18%
AME	13	2%
CMU	24	4%
Mutuelle	15	3%
Sécurité Sociale	44	8%
Consommation	63	12%
Assurance	9	2%
Banque	18	3%
Dette civile et surendettement	9	2%
EDF/GDF	18	3%
Téléphone, internet, télévision	9	2%
Divers	99	18%
Autre	65	12%
Chèque à faire	3	1%
Ecole, scolarisation	19	4%
Formulaires divers	12	2%
Emploi	54	10%
Impôts	27	5%
Pôle Emploi	15	3%
Retraite	12	2%
Etat civil / pièces d'identité	69	13%
Carte de résident	9	2%
Carte identité, passeport, document de circulation	38	7%
Demande d'actes	22	4%
Logement	50	9%
Information DALO	11	2%
Logement social	39	7%
Nationalité	18	3%
Information nationalité	18	3%
Total	540	100%

Actions entreprises



La plupart des entretiens a pour objet une information du bénéficiaire sur la situation en cours, les procédures à respecter et les enjeux.

L'information est donc une des actions les plus fréquentes. Elle est parfois précédée d'une prise de contact téléphonique avec un interlocuteur ou une interlocutrice qui permettra de mieux appréhender la situation et les démarches de résolution des problèmes, et souvent suivie de la rédaction de courriers ou de recours administratifs ou contentieux.

La lecture ou l'explication de courrier ainsi que l'aide au remplissage de formulaires (demande de logement social, demande de CMU, d'AME, demande d'aide sociale etc.) constituent également des actions très fréquemment entreprises auprès d'un public qui rencontre des difficultés à lire et écrire le français.

Enfin, avec la généralisation de la dématérialisation des procédures, on observe un besoin croissant d'aide à la création d'adresses email et à l'accomplissement de diverses formalités sur Internet.

Le dernier tableau présenté rend compte du type d'actions entreprises selon le genre des personnes sollicitant la permanence écrivain public : les femmes sont majoritairement représentées dans les divers types de démarches qui peuvent être effectuées lors de cette permanence.

Actions entreprises selon le genre

Sexe ● Femme ● Homme

